

Le secteur résidentiel sur le territoire

À l'échelle de la communauté d'Agglomération, le secteur résidentiel représente 22% de la consommation énergétique totale. Il s'agit du 2^{ème} poste de consommation énergétique sur le territoire (après le secteur du transport). Le poids important de ce secteur dans le bilan énergétique s'explique par les besoins énergétiques importants d'un logement : chauffage, eau chaude sanitaire, électricité... Ces consommations divergent cependant d'un logement à l'autre : la date de construction, les modes de vie ou encore l'environnement climatiques sont en effet des paramètres qui influencent de manière notable les besoins énergétiques d'un logement.

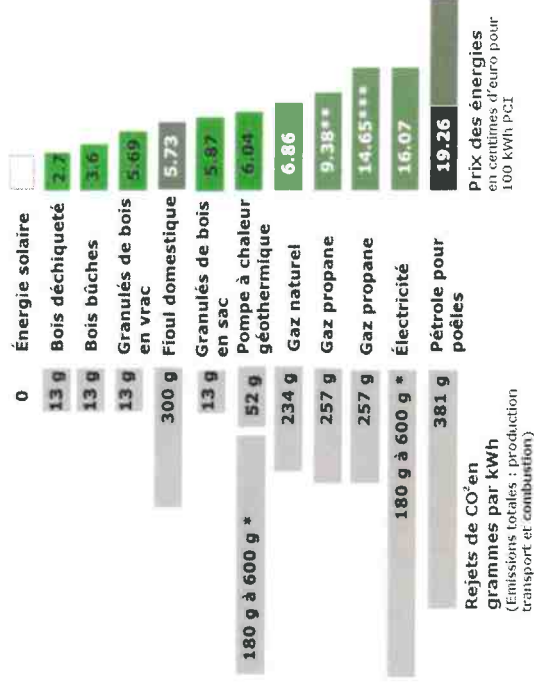
Sur la commune de Montélier, 21 % des logements ont été construits avant 1970, et 56 % avant 1990. Les 1^{ères} normes énergétiques sont entrées en vigueur en 1975. La mise à niveau énergétique représente un enjeu important. Dans le cadre des réhabilitations, il s'agit de favoriser cette requalification (isolations par l'extérieur, utilisation des énergies renouvelables) dans le parc ancien qui concentre les logements les moins performants sur le plan énergétique. L'enjeu est de favoriser l'accès à l'énergie des habitants, dans un contexte où la production neuve de logements répond à des critères de performance énergétique (BBC par exemple).

Sur la commune, si les éléments de confort sont globalement présents, l'importance de la catégorie « chauffage tout électrique » (27% des résidences principales sur la commune) pose la question de la performance énergétique des logements.

La moyenne française pour les dépenses énergétiques est d'environ 700 € par personne et par an, mais elle inclut les logements collectifs des grandes villes (qui sont moins énergivores que les maisons individuelles). Au total, près de 15 % des ménages français ont un taux d'effort énergétique dépassant 10 % de leurs revenus. On peut alors parler de précarité énergétique, puisque près de 70 % de ces ménages sont parmi les plus modestes.

Le type d'énergie utilisée a également un impact. Parmi les ménages en inconfort thermique pour des raisons financières, 48 % se chauffent à l'électricité, alors qu'en moyenne 33 % des ménages utilisent ce type de chauffage.

Le graphique ci-contre présente pour le mois de janvier 2016, le coût d'un kWh d'énergie en centimes d'euros. Ce comparatif est établi sur la base d'une consommation type donnée pour le seul usage du chauffage. L'unité est la même, afin de pouvoir comparer le coût de ces différentes énergies.



Coût d'un kWh d'énergie en centimes d'euros et rejets en CO₂ (Source : acqualys,)

Le diagnostic de performance énergétique

La consommation annuelle en énergie finale n'est plus prise en compte. On s'exprime dorénavant par une consommation en énergie primaire exprimée en kWh-ep/m²/an.

0 - 50 classe A. Les maisons neuves les plus performantes, difficilement atteignable en rénovation, mais accessible pour la construction neuve au logement conforme au label réglementaire « Bâtiments basse consommation ».

51 - 90 classe B. Atteignable en construction neuve à condition de disposer d'un système de chauffage et d'ECV performant (pompe à chaleur, chaudière à condensation, système solaire...). Atteignable en rénovation. Concerne certaines constructions neuves conformes au label réglementaire « Très Haute Performance Énergétique ».

91 - 150 classe C. Standard dans la construction neuve des maisons chauffées au gaz en France (la RT 2005 impose par exemple à Paris au maximum 130 kWh-ep/m²/an).

151 - 230 classe D. Standard dans la construction neuve des maisons chauffées à l'électricité en France (la RT 2005 impose par exemple à Paris au maximum 250 kWh-ep/m²/an). Standard des années 80 et 90 pour les chauffages à combustibles. Des améliorations substantielles sont facilement atteignables notamment par le remplacement de chaudière et isolation des combles et fenêtres, ou par le passage à une pompe à chaleur pour les systèmes électriques.

231 - 330 classe E. Des logements avant le premier choc pétrolier ou des logements anciens chauffés à l'électricité.

331 - 450 classe F. Des logements anciens généralement construits entre 1948 et 1975. Les économies réalisables sont très importantes, le rendement économique (retour sur investissement) est évident.

451 - ... classe G : L'ancien thermique, logement ancien construit sans isolation à rénover en priorité.



Il indique que l'électricité reste une des énergies les plus onéreuses.

Les énergies fossiles (gaz, fioul) sont celles qui ont le plus augmenté depuis le début des années 2000. À l'inverse, les combustibles bois sont les énergies qui ont le moins augmenté, depuis le milieu des années 2000.

Devant ces constats d'augmentation des coûts de l'énergie, mais également dans l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les réglementations thermiques se renforcent.

FOCUS SUR LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

LA RE 2020 (MISE EN PLACE EN JANVIER 2022) IMPOSE DES OBJECTIFS DE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE TRÈS AMBITIEUX ET INTÈGRE L'IMPACT CARBONE DES BATIMENTS, AVEC PLUSIEURS OBJECTIFS CONCERNANT :

- POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE ET LA BAISSE DES CONSUMMATIONS DES BATIMENTS NEUFS, LA RE2020 VA AU-DELÀ DE L'EXIGENCE DE LA RT2012, EN INSISTANT EN PARTICULIER SUR LA PERFORMANCE DE L'ISOLATION QUEL QUE SOIT LE MODE DE CHAUFFAGE INSTALLÉ, GRÂCE AU RENFORCEMENT DES EXIGENCES SUR L'INDICATEUR DE BESOIN BIOCLIMATIQUE Bbio.
- DIMINUER L'IMPACT SUR LE CLIMAT DES BATIMENTS NEUFS EN PRENANT EN COMPTE L'ENSEMBLE DES ÉMISSIONS DU BATIMENT SUR SON CYCLE DE VIE, DE LA PHASE DE CONSTRUCTION À LA FIN DE VIE (MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, ÉQUIPEMENTS), EN PASSANT PAR LA PHASE D'EXPLOITATION (CHAUFFAGE, EAU CHAUDE SANITAIRE, CLIMATISATION, ÉCLAIRAGE...), VIA UNE ANALYSE EN CYCLE DE VIE.
- PERMETTRE AUX OCCUPANTS DE VIVRE DANS UN LIEU DE VIE ET DE TRAVAIL ADAPTÉ AUX CONDITIONS CLIMATIQUES FUTURES EN POURSUIVANT L'OBJECTIF DE CONFORT EN ÉTÉ. LES BATIMENTS DEVRONT MIEUX RESISTER AUX ÉPISODES DE CANICULE, QUI SERONT PLUS FRÉQUENTS ET INTENSES DU FAIT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.



LA QUALITE DE L'AIR

Les données suivantes sont issues du PCAET.

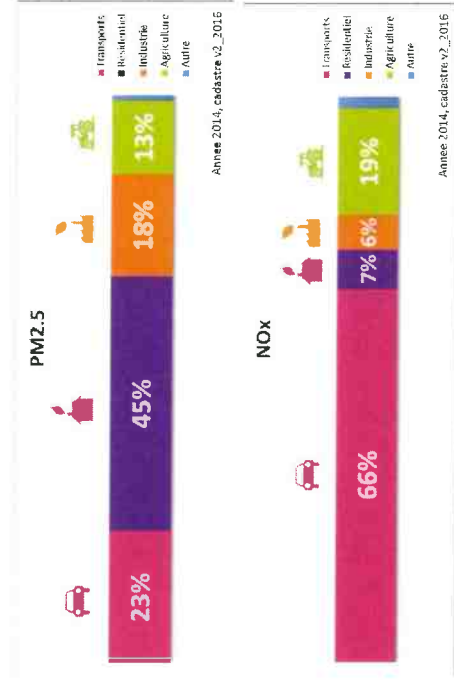
Les vents fréquents qui balayent le territoire sont parfois défavorables à la qualité de l'air en apportant des masses d'air chargées d'ozone, en été notamment, et parfois favorables par la dispersion des polluants.

17 communes de l'Agglomération sont situées en zone sensible pour la qualité de l'air, dont la commune de Montélier (Air Rhône-Alpes, 2016).

En ce qui concerne les polluants réglementés, les particules fines PM10 et PM2.5 diminuent de manière modérée. Elles sont principalement émises par le secteur résidentiel et plus particulièrement par les systèmes de chauffage. Leur émission est fortement influencée par la météorologie : en effet, un hiver plus rigoureux se traduira par un plus grand besoin en chauffage. Le chauffage individuel au bois non performant est ici particulièrement concerné. Sur le territoire de Valence Romans Agglo, plus de 45% des émissions de particules fines PM2.5 sont dues au chauffage individuel au bois.

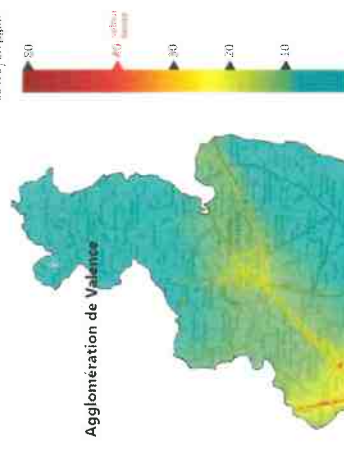
Les dioxydes d'azote (NO2), dont 66% (sur le territoire Valence Romans Agglo) sont émis par le trafic routier (90% de ces émissions sont dues au diesel) évolue également dans le bon sens (même si l'amélioration est beaucoup moins significative depuis 2009). Il est cependant nécessaire de mettre en perspective cette analyse, dans la mesure où les concentrations de NOx sont beaucoup plus importantes le long des axes routiers : les concentrations y sont toujours trop élevées et ne respectent pas les valeurs réglementaires fixées par l'Union européenne.

En ce qui concerne le dioxyde de soufre SO2, les concentrations mesurées sur le territoire de Valence Romans Agglo sont relativement faibles (2 à 5 µg.m-3 en moyenne annuelle), et ce polluant présente relativement peu d'enjeu sur le territoire (valeur limite pour la protection de la santé jamais dépassée sur le territoire), 100 tonnes sont émises à l'année (55% par certaines industries, 30% par le résidentiel principalement par le chauffage au fioul). Les émissions de ce polluant ont significativement baissé depuis une quinzaine d'années en lien avec l'amélioration des procédés industriels. Sur la région, les dépassements réglementaires ne concernent que les environs de certaines industries identifiées (hors territoire de Valence Romans Agglo).



Répartition des émissions de PM 2,5 et NOx

Moyenne annuelle
de NO₂ en µg.m⁻³

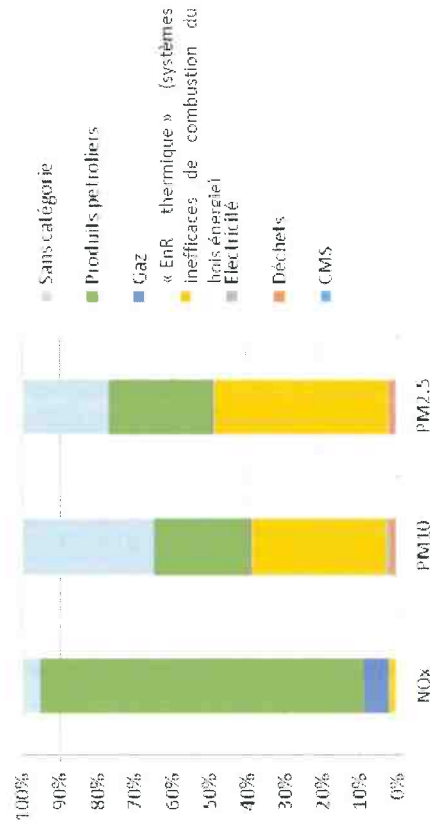


Moyenne annuelle en NO₂ en
2015 sur Valence Romans
Agglomération (ATMO Auvergne
Rhône Alpes, mai 2017)



Les principaux émetteurs des composés organiques volatiles (COV) sont les secteurs industriel (45%) et résidentiel (45%). La partie résidentielle s'explique principalement par le chauffage au bois (52%) et l'utilisation de solvants (42%). En moyenne, il est estimé que chaque habitant de Valence Romans Agglo émet 10kg de COV par an (12kg/hab au niveau régional). Depuis une quinzaine d'années les émissions de COV ont baissé de 65%. Mais ce polluant ne doit pas être négligé car il est en partie responsable de la formation d'ozone.

Enfin, d'autres polluants ont peu évolué au cours des dix dernières années. Les concentrations d'ozone, également très dépendante de la météorologie, restent stables depuis une dizaine d'années.



SYNTHESE – L'ÉNERGIE ET LA QUALITÉ DE L'AIR



Points forts

Un territoire couvert par un Plan Climat Air Energie Territorial.
Une qualité de l'air qui a tendance à s'améliorer ces dernières années.



Points de vigilance

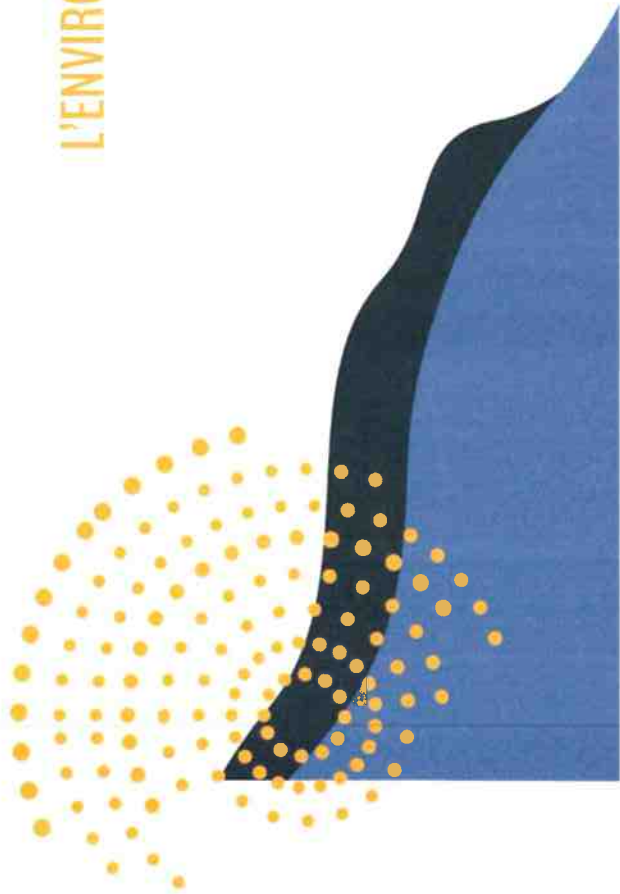
Le transport constitue la principale source d'émission de gaz à effet de serre et la principale source de consommation d'énergie à l'échelle de la communauté de communes.
Relativement peu d'installations de production d'énergie renouvelable.



Enjeux

Participer aux objectifs de limitation des émissions de gaz à effet de serre en favorisant la qualité énergétique dans les secteurs résidentiels et économiques et en organisant le territoire pour réduire les déplacements et les émissions de GES.
Intégrer des mesures de limitation des impacts du réchauffement climatique dans la façon d'aménager.

L'ENVIRONNEMENT HUMAIN



LES DECHETS

Organisation

La collecte des ordures ménagères est sous la responsabilité de Valence Romans Agglo qui compte 54 communes, soit 220 156 habitants (données RPQS 2019).

Les différentes filières

Les ordures ménagères

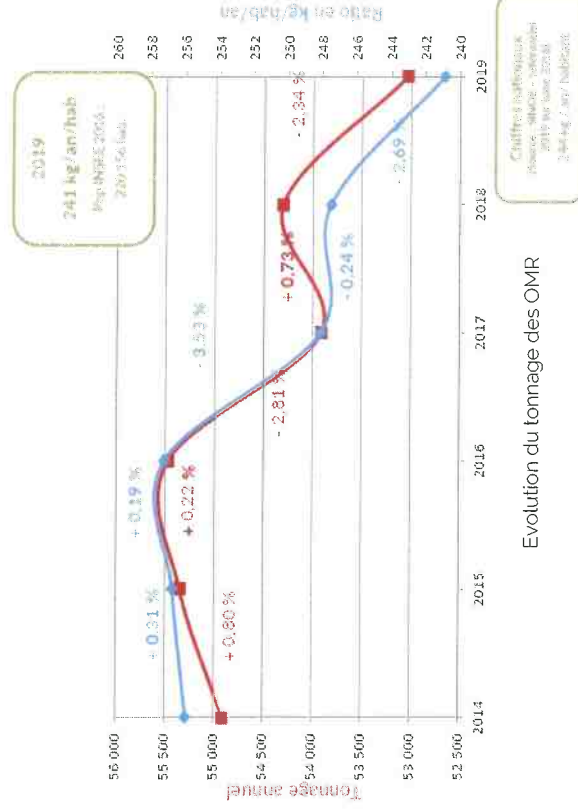
Les Ordures Ménagères et assimilés Résiduels (OMR) désignent les déchets non recyclables. La collecte des OMR s'effectue selon les secteurs soit en régie pour 74 088 habitants (34 %) soit en prestation pour 146 068 habitants (66%). La collecte en prestation est réalisée par la société PROPOLYS (Groupe PIZZORNO) pour le secteur Sud (comprenant la commune de Montéliér) et la société MORIN pour une partie du secteur Nord.

La collecte s'effectue intégralement en apport volontaire depuis 2023. Pour l'apport volontaire, 55 % des conteneurs sont la propriété de l'Agglo et 45 % appartiennent à des tiers (bailleurs sociaux, copropriétés, communes...).

La fréquence de collecte est de 2 (secteur des Bois et du centre-ville) à 1 fois par semaine (sur le reste de la commune).

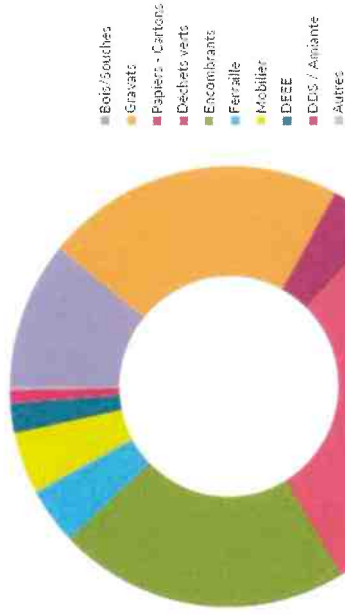
Le graphique ci-contre met en évidence une diminution du tonnage d'OMR produit.

Les OMR sont transportées vers les centres de valorisation de Beauregard-Baret et d'Etoile-sur-Rhône.



Evolution du tonnage des OMR





Les apports en déchetterie
en 2019

Déchetteries

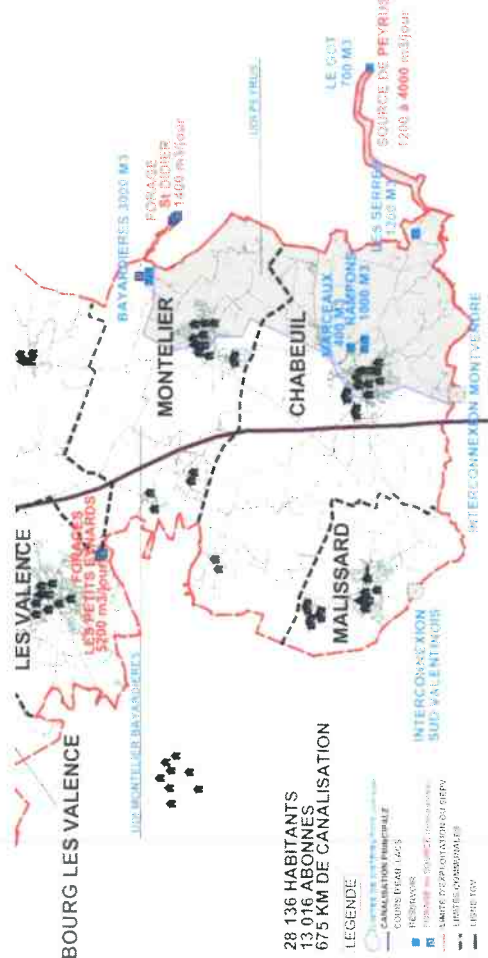
Ces équipements ont pour rôle de permettre aux habitants de l'Agglo d'évacuer dans de bonnes conditions les déchets non collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire. Conformément au règlement intérieur, l'accès est gratuit pour les particuliers et payant pour les autres usagers. La Communauté d'agglomération gère 13 déchetteries. Les plus proches de la commune de Montélier se situent à Saint-Marcel-lès-Valence et Valence.

Après une baisse des tonnages collectés en déchetterie en 2018, l'année 2019 a été marquée par une importante hausse. Cette dernière s'explique notamment par les 2 incidents climatiques notables, épisodes de grêle en juin et neigeux en novembre, qui ont engendré de fortes quantités de déchets. Cela concerne particulièrement les flux de déchets verts (+ 14%), d'encombrants (+ 8%) et d'amiante lié (+ 16%).



LES RESEAUX

Eau potable



L'alimentation en eau potable sur le territoire

Compétences

La compétence eau potable appartient au Syndicat des Eaux de la Plaine de VALENCE (S.I.E.P.V.), qui dessert 8 communes. Le Syndicat est géré par un comité renouvelé le 30 avril 2014. Il assure sa mission en régie directe.

Le nombre d'abonnés raccordés au réseau du Syndicat fin 2020 est de 13 616 (+ 206 par rapport à 2019), pour un nombre d'habitants desservis d'environ 28 265 (estimation).

Ressource

Depuis les années 1990, le Syndicat compte deux sources d'approvisionnement en eau qui présentent l'avantage d'être complémentaires :

L'eau superficielle mais de très bonne qualité que donne la **source des Tufts à Peyrus**. Le syndicat achète en gros à la commune de Peyrus toute l'eau produite par la source des Tufts que le réseau peut absorber. Cette eau, issue des contreforts du Vercors, qui contient très peu de nitrates et de pesticides arrive gravitairement dans le réseau et peut ensuite être distribuée, avec peu d'énergie, dans une grande partie du réseau maillé. Le volume global annuel varie en fonction du débit de la source mais celle-ci est généralement plus productive en hiver et au printemps et moins productive en période d'étiage, de juin à septembre. Cette eau superficielle est chlorée au minimum pour éviter le développement bactérien.

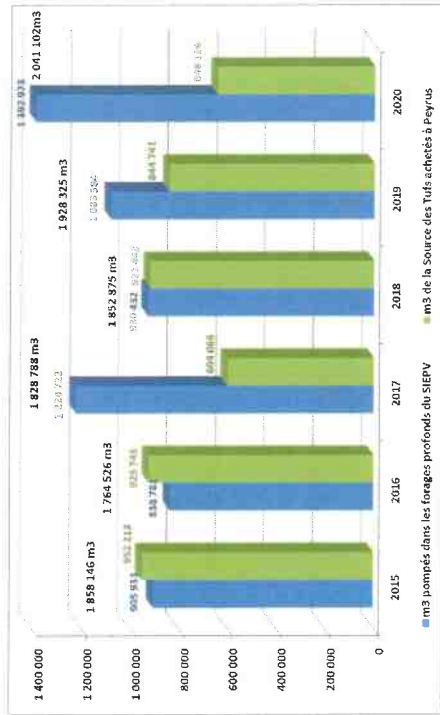
- L'eau prélevée profondément dans la Molasse sur les **3 champs captant** appartenant au Syndicat.

Champ captant	St Didier	Petits Eynards	Les Deveys
Situé sur la Commune de	Charpey	Aixan	Châteauneuf sur Isère
Nombre de forages	2 forages	3 forages	1 forage
Profondeur de captage	260 mètres	160 mètres	200 mètres

Pompée à grande profondeur dans la nappe de la Molasse Miocène majoritairement l'été pour compléter l'apport moindre de la source des Tuffs, cette eau profonde est de très bonne qualité tant du point de vue bactériologique que du point de vue physico-chimique (nitrates, pesticides, ...). Elle ne nécessite aucun traitement. Seul le captage des Deveys présente un taux de nitrates de 40 mg/litre, proche du seuil de potabilité fixé à 50 mg/ litre. Une étude a été lancée fin 2016 pour déterminer l'origine de cette pollution aux nitrates et essayer de la juguler. Un plan d'action et de sensibilisation visant à faire diminuer le taux de nitrates présents dans l'eau pompée à grande profondeur a été validé fin 2020. Au printemps 2021, ce plan d'action a été présenté aux exploitants agricoles des parcelles concernées.

Après une année 2017 extrêmement sèche qui a été marquée par le volume historiquement faible de l'eau donnée par la source des Tuffs et un volume record pompé à grande profondeur, l'approvisionnement en eau du Syndicat en 2018 et 2019 est revenu à une situation habituelle où les deux ressources sont quasiment équivalentes. La production de la source des Tuffs a à nouveau été faible en 2020, presque autant qu'en 2017. Comme en 2017, le syndicat a davantage sollicité la station de pompage des Petits Eynards et dans une bien moindre mesure le champ captant de St Didier de Charpey. La production d'eau 2020 a ainsi été assurée à 68 % par les pompages dans la Molasse profonde et à 32 % par les sources des Tuffs.

Sur plusieurs années, on remarque quand même une baisse tendancielle du volume d'eau fourni par la source des Tuffs, sans doute imputable aux récentes sécheresses estivales marquées.



Le bilan des volumes mis en oeuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020 est le suivant :

Volumes d'eau produits (forages)	1 392 973	m3
Volumes d'eau importés (Peyrus)	648 129	m3
Volumes mis en distribution	2 041 102	m3
Volumes d'eau relevés aux compteurs des abonnés	1 596 053	m3
Volumes d'eau facturés (Poteaux incendie + bornes de puisage)	7 064	m3
Vente d'eau en gros (Barcelonne)	5 251	m3
Vente d'eau en gros (Chateaudouble)	25 201	m3
Total des m3 consommés	1 633 569	m3
Soit un rendement de réseau 2020 de 80,82 % (calcul SISPEA)		

Une nouvelle ressource en eau a été découverte par le biais d'un forage à Combovin et devrait être opérationnelle, à court terme.

De plus, Valence Romans Agglo qui a repris la compétence eau potable, développe actuellement un maillage entre les différents réseaux pour pallier un manque d'eau lié à la baisse de niveau de certaines sources.

Le SIEPV a réalisé un bilan ressources/besoins. Ce document démontre qu'aux horizons 2030 et 2040, le bilan ressources/besoins en débit de pointe reste positif malgré une augmentation probable de la population de 139 habitants en 2030 et de 191 supplémentaires en 2040.

Les données suivantes sont extraites de ce bilan :

1. Etat des lieux

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de Valence (SIEPV) compte aujourd'hui deux sources d'approvisionnement en eau qui présentent l'avantage d'être complémentaires (voir carte ci-dessous) :

- l'eau superficielle que donne la source des Tuffis à Peyrus ;

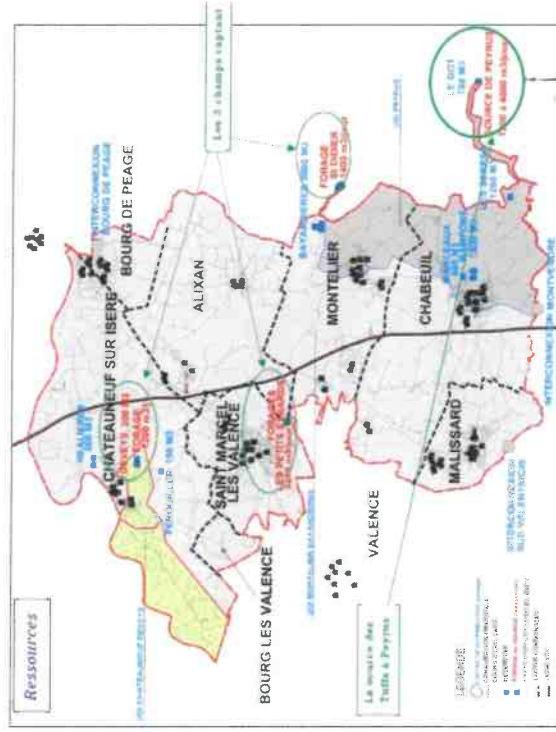
code : PRDG515

masse d'eau : Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors

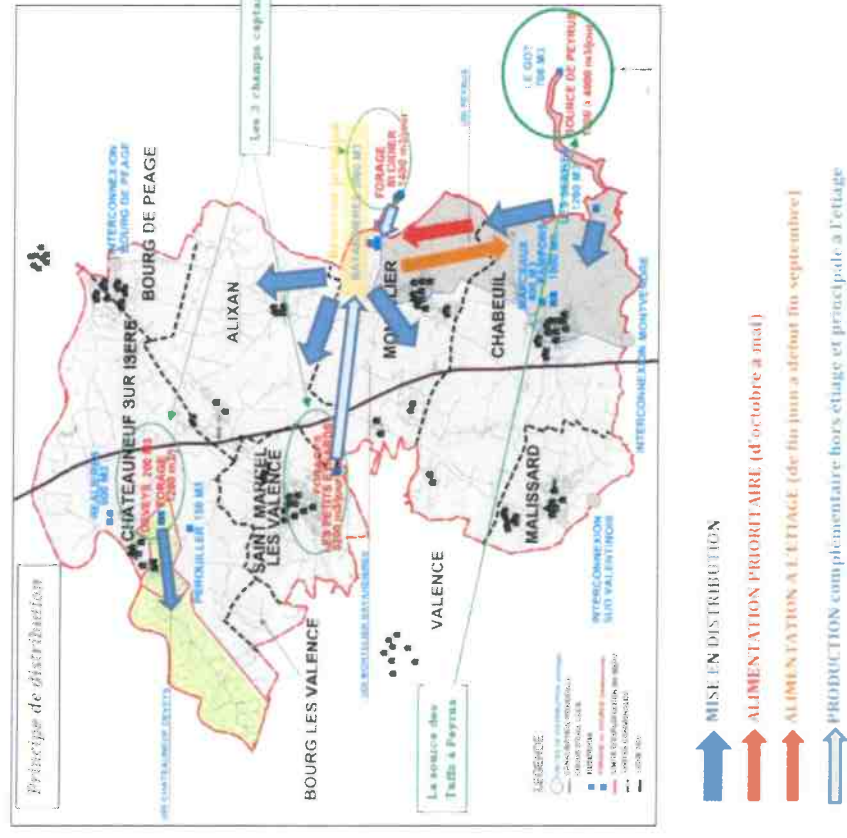
- l'eau souterraine prélevée profondément dans la Molasse sur les 3 champs captant appartenant au Syndicat (captages des Deyres à Châteauneuf, de Saint-Didier à Chazey et Los Petits Eynards à Alixan) ;

code : PRDG251

masse d'eau : Molasses miocènes du Bas Dauphiné plaine de Valence et Drôme des Collines



« La mise en distribution de l'eau potable du SIEPV s'appuie globalement sur le réservoir des Bayardières qui a une capacité de stockage de 3 000 m3. D'octobre à mai, l'eau « injectée » dans le réseau est donc prioritairement celle de la source de Peyrus car sa circulation est gravitaire jusqu'à ce réservoir. Et de fin juin à fin septembre, lors de l'étiage, l'eau stockée à Bayardières vient principalement des forages des Petits Eynards et de St Didier. A cette période de l'année, lorsque la capacité de la source de Peyrus s'affaiblit, l'eau peut ainsi être refoulée jusqu'aux réservoirs de Rampons et des Serres à partir de celui de Bayardières pour permettre l'alimentation des secteurs « hauts » de l'UDI PEYRUS



Capacité de production d'eau potable

Les autorisations de prélèvement cumulées permettraient potentiellement au SIEPV de mettre en distribution jusqu'à 11 800 m3/jour

Ainsi, le SIEPV dispose aujourd'hui d'une capacité de prélèvement quantitativement supérieure à la demande moyenne quotidienne qui est de 5 400 m3/jour, mais aussi au débit de pointe quotidien qui peut atteindre 8 100 m3/jour (en prenant en compte un coefficient de pointe quotidien de 1.5 évalué empiriquement par analyse des mesures de consommation journalière sur 10 ans). Ce qui le met normalement à l'abri d'un défaut de distribution lié à une variation ponctuelle (débit de pointe...) et à une variation permanente à court terme (évolution de la population...).

Néanmoins, le SIEPV a actuellement deux ressources fiables : le champ captant des Petits Eynards et celui de St Didier de Charpey. En effet, quantitativement la source de Peyrus est sujette aux fluctuations météorologiques et de ce fait, les calculs de production devront prendre en compte ce facteur limitant. Quant au forage des Deveys à Châteauneuf sur Isère, il fait l'objet d'un plan d'action « nitrates » (il a été classé récemment en captage prioritaire) à cause d'un taux qui fleurit avec le seuil réglementaire de 50 mg/l. Ce facteur qualitatif influencera vraisemblablement les décisions futures sur l'exploitation de ce forage.

Évolution de la consommation

L'évolution de la consommation moyenne par abonné, montre une tendance à la baisse, puis une stagnation. La diminution de la consommation moyenne s'explique par plusieurs facteurs : les politiques d'économie d'eau, les avancées technologiques des appareils ménagers de plus en plus économes en eau mais aussi le facteur économique. La stagnation montre qu'une sorte de plancher a été atteint à 120 m3 par an et par abonné. Les prévisions de consommation, qui se doivent d'être prudentes, vont donc se baser sur 120 m3/an/abonné.

En effet, la source de Peyrus s'est retrouvée affaiblie en période de sécheresse et n'était en mesure de subvenir seule à la demande d'une partie des abonnés de l'UDI PEYRUS (représentés sur la carte ci-dessous). Cette situation se présente parfois ponctuellement lors des épisodes estivaux, mais cette année 2022, le niveau de production de la source de Peyrus le plus faible atteint habituellement début octobre (à la fin de l'étiage), l'a été dès le mois de mai. Le SIEPV a donc dû compléter cette ressource, non seulement en refoulant de l'eau du réservoir des Bayardières (alimenté pendant l'étiage par l'UDI MONTELLIER BAYARDIERES) jusqu'au réservoir des Serres, mais aussi contenir l'eau sur ce secteur en fermant des tronçons normalement maillés avec le reste du réseau.

4.3 Bilan ressources/besoins et projection de la partie de l'UDI PEYRUS concernée par les mesures de restriction

Evolution du nombre d'abonnés	année		2022	2030	2040
	taux	nombre		1,2%/an	1,2%/an
Consommation	évolution		3452	1591	1782
	Par an (base de 120 m³)		174240	190567	213883
	Par jour		477	523	586
	Majoration du débit pointe (coef. 1.5)		716	785	879
	Majoration de 20% (perte sur réseau)		859	942	1055
Production	Sources de Peyrus (valeur mini mesurée)		375	375	375
	Surpresseurs de Bayardières (30 m³/h/24h)		720	720	720
	Total		1095	1095	1095
	Marge de distribution		236	153	40

Ce complément a permis au SIEPV de répondre à la demande en eau particulièrement importante de ses abonnés. Ainsi un pic de consommation de 440 l/jour/abonné a été atteint fin juillet 2022. Sur ses champs captant, le SIEPV a prélevé à ce moment-là les débits journaliers maximaux autorisés par les arrêtés préfectoraux respectifs.

Dans le scénario d'une source de Peyrus à son plus bas niveau de production mesuré, les projections nous montrent que la marge de distribution reste positive. De plus, malgré ce faible débit atteint lors de cet épisode de sécheresse, il s'est maintenu pendant toute la durée de l'étiage.

Cependant dans ces conditions extrêmes, les projections indiquent que ce secteur peut encore « absorber » une évolution de 139 abonnés à l'horizon 2030 et 191 de plus à l'horizon 2040.

Conscient de cette fragilité et guidé par le PGRI Véore-Barberolle, le SIEPV travaille depuis 2017 à la recherche d'une ressource de substitution aux prélèvements dans les eaux superficielles pendant la période d'étiage (sur la source de Peyrus) qui pourrait potentiellement devenir une ressource de sécurisation si ce projet aboutit. Mais le terme de ce projet n'est qu'à l'horizon du dernier trimestre 2024. En revanche, les essais de pompage et les mesures de paramètres du forage définitif viennent de se terminer début décembre 2022 et sont plutôt concluants. En effet, cette ressource aurait potentiellement une capacité de production de 1000 à 1600 m³/jour. Le niveau du débit produit s'établira en fonction des autorisations des services d'Etat. Mais aussi relativement aux choix d'exploitation que fera le SIEPV, car le taux de turbidité de cette eau produite dépasse la norme et semble être proportionnel au débit pompé.

Toutefois, afin de sécuriser l'alimentation de ce secteur à court terme, l'accent doit être mis sur le maintien permanent du bon fonctionnement des surpresseurs de Bayardières. Pour cela un programme de renforcement des alimentations électriques et téléphoniques va être mené en 2023.

En parallèle, le SIEPV a également lancé un programme de renforcement de son ilotage (surveillance étroite des débits sur les canalisations) pour réduire au maximum les fuites induites par les 750 km de son réseau afin d'en améliorer le rendement. Son terme est en mars 2023.

Tous ces projets dirigés par le SIEPV se font en collaboration avec les services d'Etat et l'Agence de l'Eau RMC qui y contribuent également par leurs subventions respectives avec pour seul objectif de préserver la ressource en eau. »

Pour rappel le secteur des Bois n'est pas concerné par les problématiques de ressources en eau, étant alimenté par la « ressource de la molasse ».



La disponibilité de la ressource

Les services d'État ont établi un Plan de Gestion de la Ressource en Eau sur le bassin versant de la Véore Barberolle. Ce P.G.R.E. impose au syndicat d'interrompre la prise d'eau sur la source des Tuffs chaque année de juin à septembre inclus afin de laisser un débit minimum dans le cours d'eau pour la faune et la flore en période d'étiage. Or, les abonnés des Hauts de Chabeuil et de Montéliet sont quasi-exclusivement alimentés grâce à l'eau descendant gravitairement depuis Peyrus. Pour continuer de les desservir en période d'étiage tout en respectant le PGRE, il est indispensable de trouver un autre champ captant situé sur les hauteurs, dans un secteur situé entre Combovin, Chateaudouble et Chabeuil.

La disponibilité de la ressource en 2020 :

Eau pompée dans la nappe de la Molasse Miocène :

- La station des Petits Eynards : 270 m³/h avec un volume quotidien ne devant dépasser 5200 m³ défini par arrêté préfectoral, soit 1 898 000 m³/an ;
- La station des Deveys : 60 m³/h pour un volume journalier maximal de 1200 m³, soit 438 000 m³/an ;
- La station de Saint-Didier : 70 m³/h sans pouvoir excéder 1400 m³ par jour, soit 511 000 m³/an.

Le syndicat est capable de produire : 2 847 000m³/ an, grâce à la ressource pompée à grande profondeur dans la nappe de la Molasse Miocène sur les trois champs captant.

En 2020, 1 392 973 m³ sont produits par ces 3 champs captant, la ressource est donc exploitée à 49% de sa capacité maximale.

Or, le SIEPV indique que le transfert de l'eau potable du réservoir Bayardières (alimenté par l'eau pompée dans la nappe de la Molasse) à celui des Serres (alimenté par la source de Peyrus) est tout à fait envisageable, et permettrait de pallier transitoirement la fermeture de la source de Peyrus. Des études sont en cours afin de trouver une ressource permettant de produire au minimum 50m³/heure et pouvant remplacer la source de Peyrus.

Les bornes de défense incendie

Le bourg est densément couvert par ce maillage. Le secteur des Bois soumis à un risque incendie fort est moins maillé notamment sur certains secteurs non bâtis. Ce qui constitue une réelle contrainte à leur développement.



Eaux usées

Compétence

La communauté d'Agglomération possède les 2 missions suivantes :

- **Assainissement collectif des eaux usées** (52 communes sur les 54 communes de Valence Romans Agglo sont dotées d'un service public d'assainissement collectif. Le service public d'assainissement des eaux usées assure le raccordement au réseau public, puis la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées, élimination des boues produites comprise.
- **Assainissement non collectif**. Le service public d'assainissement non collectif assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif, le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées.

La station d'épuration

La commune de Montélier est raccordée à la station de Valence d'une capacité nominale de 174 000 EH. Cette station a été mise en service en 2003. Son exploitation est assurée par Veolia Eau dans le cadre d'un contrat de délégation de service public qui a débuté le 1er octobre 2018 pour une durée de 15 ans. Les performances de la station sont excellentes (voir tableau ci-contre).

En 2019, les charges de pollution moyennes reçues par la station se situent très en deçà de sa capacité nominale. Le taux de charge moyen en DCO est de 50% et de 61% en DBO5.

A noter : des travaux de réhabilitation et de gros entretien de l'incinérateur des boues ont été réalisés de juillet 2018 à avril 2019. Compte tenu du renouvellement d'un nombre important d'équipements et des modifications de process, la remise en service du four a été plus longue que prévue. Un fonctionnement normal a pu être retrouvé à partir de fin juin. Des non-conformités aux normes de rejet ont été relevées lors des bilans de fonctionnement en grande partie liée aux problèmes de remise en route du four d'incinération des boues. Compte tenu de ces éléments, le système de traitement de Valence est considéré comme non conforme aux prescriptions nationales et locales pour l'année 2019.

RÉSULTATS 2019	MES	DCO	DBO5	NTK
Pollution entrante (kg/an) y compris DCO	2 371 629	4 710 492	2 284 498	445 657
Pollution rejetée (kg/an)	127 038	331 906	84 920	72 205
Rendement	95%	93%	96%	88,8%

Performances épuratoires de la station de
Valence



Le réseau

Les données liées au réseau du système d'assainissement de Valence sont présentées ci-contre.

La commune de Montéliér dispose d'un réseau d'assainissement de type séparatif dans le centre-ville. La longueur du réseau est d'environ 10 km.

Les eaux pluviales collectées regagnent le milieu naturel soit au niveau des exutoires des réseaux (Limaçole et différents canaux) soit au niveau des puits d'infiltration. Certaines zones imperméabilisées (parkings, station de nettoyage, station essence...) voient leurs eaux pluviales traitées avant le rejet dans le réseau séparatif. Les autres secteurs situés en périphérie par rapport au centre du village sont essentiellement traités par puits filtrants. Il faut noter que le secteur d'habitat diffus des Petits Bois et Grands Bois n'est desservi par aucun réseau collectif d'assainissement.

Des travaux d'extension ont été menés par la commune afin de raccorder le bourg de Fauconnières au réseau collectif.

Le système de collecte de Valence est considéré comme conforme en 2019.

Le schéma général d'assainissement sera actualisé et le dossier zonage assainissement sera soumis à enquête publique en même temps que le projet de PLU.

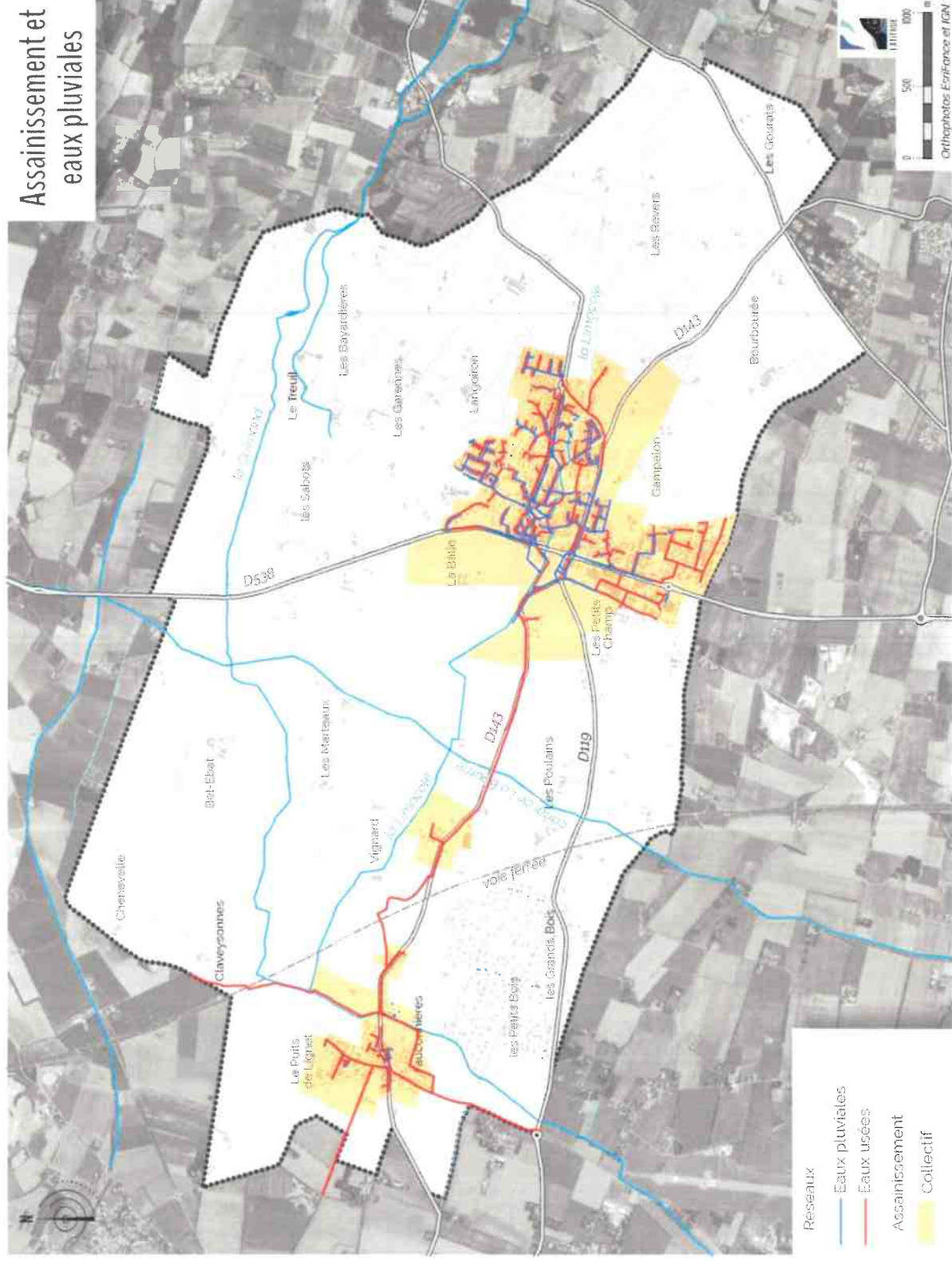
Un schéma d'eau pluviale sera réalisé prochainement à l'échelle des 54 communes de l'agglomération (hors temporalité du PLU). Dans le règlement d'assainissement, figureront des éléments de doctrine ainsi qu'une méthode de prise en compte de la gestion des eaux pluviales à suivre dans les futurs projets d'urbanismes.

Deux entités urbaines sont desservies par les réseaux : le Bourg et Fauconnières. Les autres secteurs ne sont pas desservis en assainissement collectif et il n'est pas prévu à une échéance de 10 à 12 ans d'étendre les réseaux en raison des distances et des coûts induits (en particulier au quartier des Bois qui est sans réseaux collectif pour desservir plus de 200 logements présents).

Système d'assainissement	VALENCE
Communes rattachées	7 : Aixe-en-Vallée, Bourg-les-Valence, Chabeuil, Haillesard, Montéliér, Saint-Marcel-les-Valence, Valence et la zone d'activités du 45000 parallèle sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère
Capacité en EH	174 000
Eaux usées strictes	918 km (43 %)
Unitaires	177 km (36 %)
TOTAL Réseaux d'assainissement	495 km
Eaux pluviales strictes	217 km
TOTAL Assainissement et eaux pluviales	712 km
Nombre de postes de refoulement	84
Nombre de bassins d'orage (bassin de stockage et de restitution au réseau d'assainissement)	6
Nombre d'abonnés	38 237 (46 %)



Assainissement et eaux pluviales



L'assainissement non collectif

Les habitants non desservis par un réseau public d'assainissement collectif sont des usagers du SPANC.

Le service public d'assainissement non collectif concerne une population estimée à 31 347 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire de 225 262 habitants (données INSEE 2015), soit 13,9 % de la population totale du territoire de Valence Romans Agglo.

Le nombre total d'installations d'assainissement non collectif sur le territoire avec l'ensemble des installations neuves contrôlées par les différents SPANC est estimé en 2019 à 13 838 installations.

Les données liées à la commune de Montéliet sont les suivantes :

COMMUNES	Nombre d'installations conformes	Nombre d'installations non conformes sans risque pour l'environnement ni danger pour la santé des personnes	Nombre d'installations non conformes avec risque pour l'environnement ni danger pour la santé des personnes	Nombre d'installations consultées comme absentes	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un contrôle
MONTÉLIET	64	137	46	5	252



LA FIBRE

LE SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE A RETENU EN JUILLET 2008 LE GROUPEMENT AXIONE - EIFFAGE - ETDE POUR DEVELOPPER UNE INFRASTRUCTURE HAUT ET TRÈS HAUT-DEBIT SUR SON TERRITOIRE. CE PROJET D'AMENAGEMENT NUMERIQUE A DONNÉ NAISSANCE À LA SOCIÉTÉ ADT'IM, FILIALE DU GROUPEMENT, POUR GÉRER LOCALEMENT LE PROJET.

L'ADT'IM EST DÉLEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC DU SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE.

AU TITRE DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC SIGNÉE POUR UNE DURÉE DE 25 ANS, L'ADT'IM ASSURE LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DE CE RÉSEAU EN LE COMMERCIALISANT AUPRÈS DE L'ENSEMBLE DES OPÉRATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS QUI PROPOSENT ENSUITE LEURS SERVICES AUX PARTICULIERS, ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS DE L'ARDECHE ET DE LA DROME.

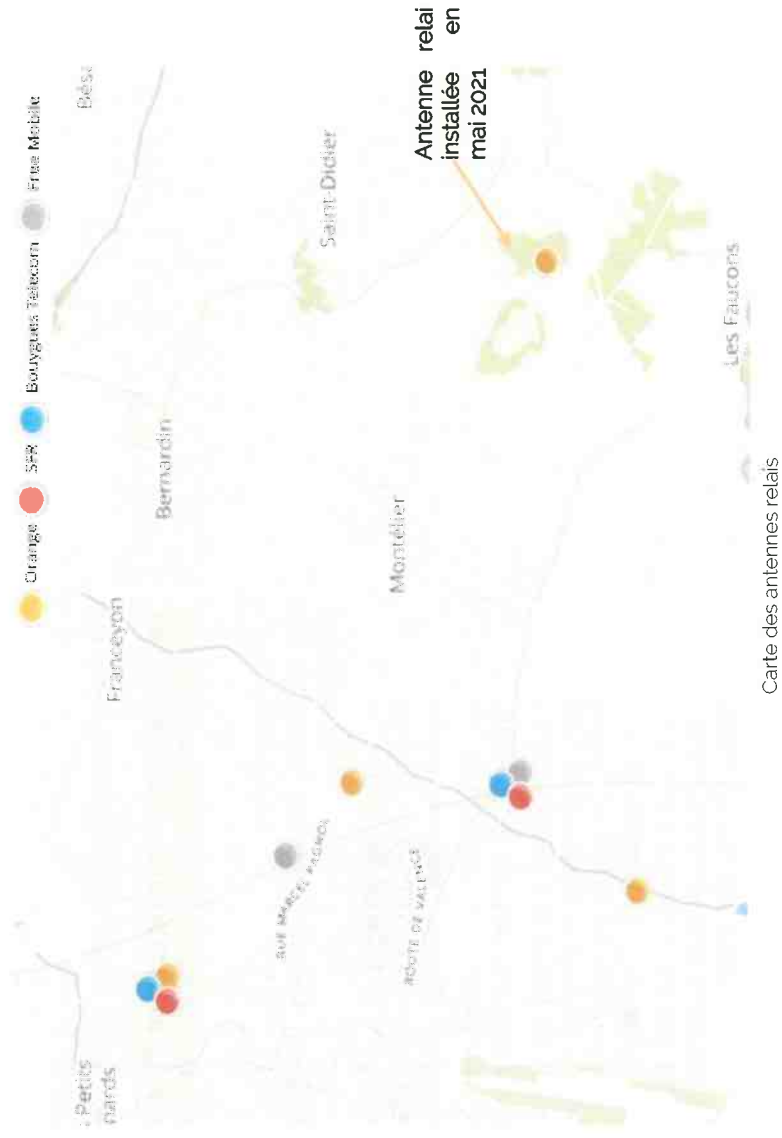
Réseaux numériques

La commune de Montéliér possède une bonne couverture internet, principalement dans le bourg et dans une moindre mesure sur les secteurs des Bois et de Fauconnières.

A Montéliér, 22,73% des habitants étaient éligibles au Très Haut débit (THD, >30Mbps/s) au 3ème trimestre 2020. Depuis 2015, il n'y a pas eu d'évolution dans le déploiement du réseau THD.



Plusieurs antennes relais sont présentes sur la commune, comme en atteste la carte suivante.



LA MOBILITE

Un réseau viaire offrant à la commune une grande accessibilité

La commune de Montéliér dispose d'une situation géographique favorable lui permettant d'avoir des liaisons rapides avec plusieurs pôles urbains structurants.

La structure viaire

La commune de Montéliér est traversée par plusieurs infrastructures routières de diverses importances :

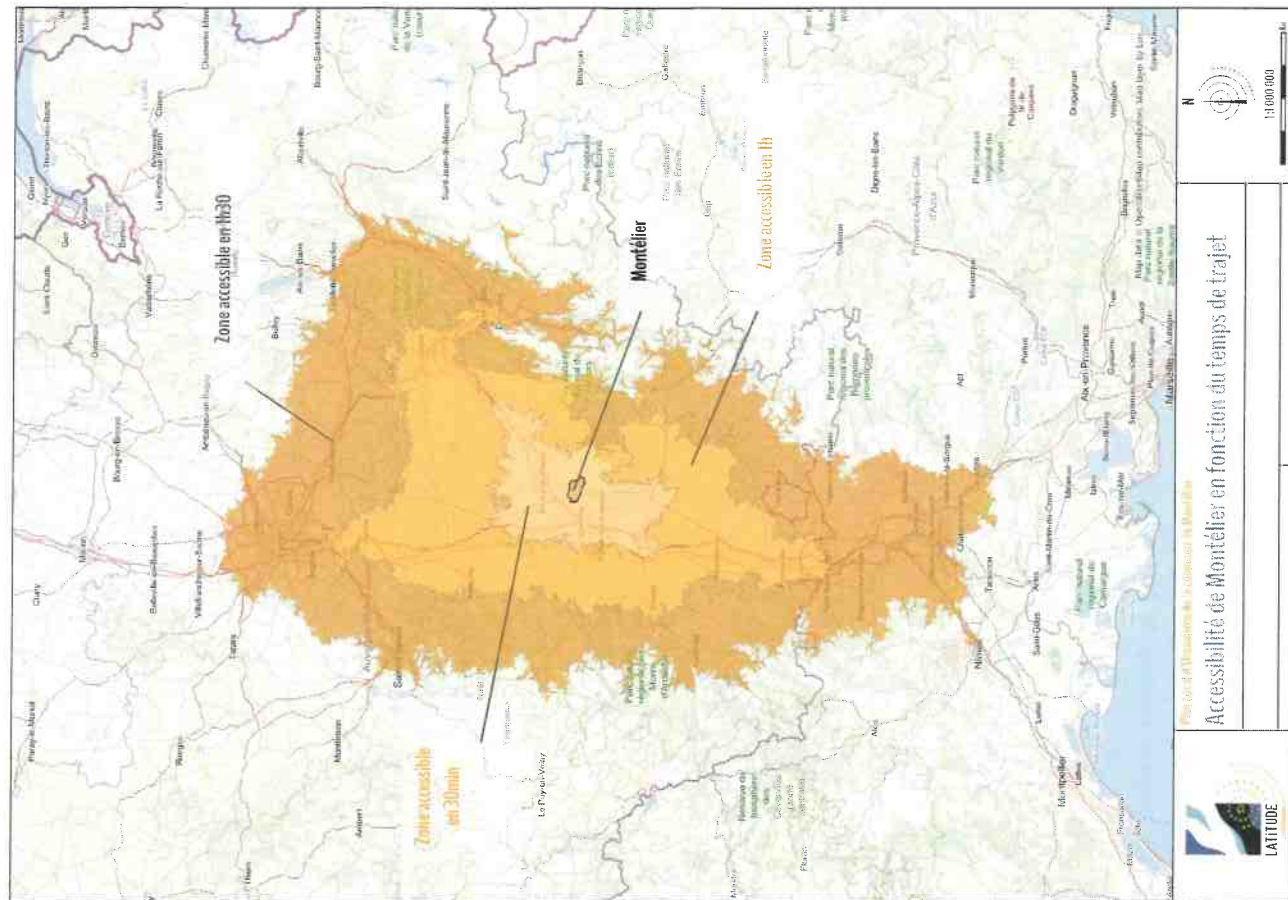
- La RD538 qui traverse la commune du Nord vers le Sud reliant Vienne (Isère) à Nyons (Drôme). Entre ces deux villes, elle traverse notamment les communes de Beaurepaire (Isère), Romans-sur-Isère et Chabeuil (Drôme) ;
- La RD143 joint les communes de Châteauneuf-sur-Isère Saint-Marcel-lès-Valence au Nord-Ouest de Montéliér à Chabeuil à l'Est ;
- La RD119 assure la liaison entre Valence et Montéliér et se poursuit jusqu'à Saint-Vincent-la-Commanderie en traversant Charpey. Elle fait l'objet d'un projet d'échangeur routier avec la RN7 au niveau de la commune de Valence, à l'Ouest de Montéliér, qui aura un impact sur l'accessibilité de Montéliér (voir ci-après) ;
- La RD125 qui permet de relier Saint-Marcellin (Isère) à Crest et à Loriol-sur-Drôme (Drôme). Elle ne passe pas dans le centre de Montéliér ; elle ne fait que traverser la commune sur sa limite communale à l'Est ;
- Enfin, tout un réseau de routes d'échelle plus locale vient compléter ce réseau viaire et permet une desserte plus fine du territoire communal et des quartiers résidentiels.

L'ensemble de ce réseau de routes traversant la commune relie Montéliér à un réseau d'axes régionaux et nationaux – voir internationaux – situés à proximité de la commune :

- L'autoroute A7, située à 15km de Montéliér à Bourg-lès-Valence et au Sud de Valence, reliant Lyon à Marseille ;

1





Accessibilité de Montélier en fonction du temps de trajet en voiture

Source : L'attribution, Données : ESRI

- L'autoroute A49, située à 10km de Montélier à Bourg-de-Péage, reliant cette même commune à l'autoroute A48 (Bourgoin-Jallieu -> Grenoble). Entre Bourg-de-Péage et Valence l'autoroute est concédée au réseau national et prend le nom de N532, mais restant tout de même en 2x2 voies ;

- La RN7, appelée localement « LACRA » (*Liaison Assurant la Continuité du Réseau Autoroutier*), contournant l'agglomération valentinoise par l'Est. Ce contournement assure la continuité du réseau autoroutier entre l'A49 et l'A7. Cette section cumule ainsi des fonctions de transit, de liaison interurbaine et de voirie primaire de l'agglomération valentinoise.

À noter que la RN7 et la continuité RN532/A49 sont situées sur les axes européens E15 (A7) et E713 (RN532/A49).

Le trafic routier

Au cœur d'un territoire marqué par des polarités d'importance : agglomération de Valence et de l'agglomération Romano-Péageoise ; la commune de Montélier est traversée par des axes routiers à destination de ces pôles très structurants du territoire en termes d'emplois, d'équipements, de commerces/services. Ainsi les routes départementales RD119 et RD538 sont les supports de déplacements quotidiens d'un grand nombre de personnes. Se croisant au centre de Montélier, au niveau du rond-point Saint-James, la circulation est dense aux heures de pointe de la journée.

Sur les autres routes traversant le territoire, la circulation est moins importante.

Le projet d'échangeur de Montélier

Bien qu'extérieur au territoire communal, Montélier est concernée de près par un projet d'échangeur entre la RD119 et la RN7, appelé par simplification « échangeur de Montélier ».

Cet échangeur permettra de réduire la distance entre les sorties 34 (échangeur de Chabeuil) et 35 (échangeur des Couleures) qui est actuellement de 4 kilomètres. Cette distance est considérée comme trop importante au regard des trafics supportés, mais aussi des échanges observés avec les voies latérales existantes et du développement urbain prévu dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Valence.

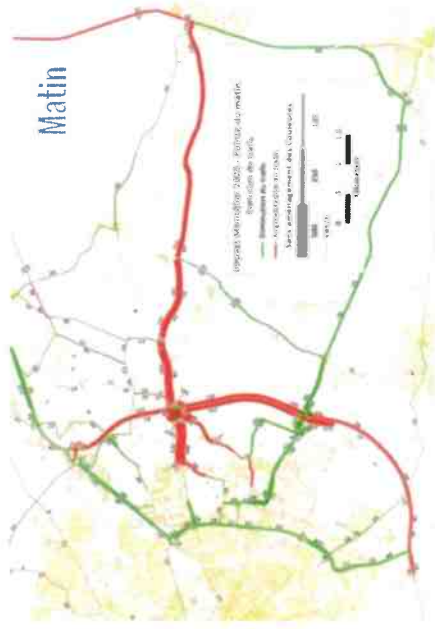
Ainsi, le Conseil Départemental de la Drôme a décidé de créer un nouvel échangeur entre les échangeurs des Couleures et de Chabeuil. Il est prévu comme un diffuseur autoroutier complet à 4 branches (voir illustration ci-contre).



Travaux attendus sur l'échangeur de Montélier

Source : Dossier d'enquête publique





Report de trafic attendus à la mise en service de l'échangeur de Montélier le matin et le soir
Source : Dossier d'enquête publique

Ce projet doit permettre de renforcer l'accessibilité du territoire de la Plaine de Valence en assurant tous les mouvements d'entrée sur la RN 7 et de sortie sur la RD 119.

Le projet n'est pas sans incidences sur le trafic routier à Montélier. Tout d'abord, il va réduire le temps de déplacement entre Montélier et les principaux pôles d'emplois de l'agglomération de Valence, par exemple :

- Montélier- sortie A7 Bourg Les Valence : 16 min en avant-projet contre 10 min avec l'échangeur ;
- Montélier- plateau des Couleures: 13 min en avant-projet contre 6 min avec l'échangeur ;
- Montélier – sortie A7 Valence Sud : 14 min en avant-projet contre 10 min avec l'échangeur.

L'échangeur va également avoir un effet sur le trafic sur la commune de Montélier. Il va ramener plus de trafic sur les routes départementales RD119 et RD538 au Nord de Montélier (voir illustrations ci-contre).

En 2016, l'étude du bureau d'études *Trafalgare*, du trafic de l'agglomération de Valence, dénombrait 4850 véhicules/jour sur la D119 au niveau du secteur des Grands et Petits Bois. Avec la mise en place de l'échangeur de Valence : au même endroit, il est attendu une augmentation de trafic de l'ordre de 200 véhicules/heures aux heures de pointe du matin et du soir.

Ainsi, l'échangeur de Montélier risque de faire augmenter la pression foncière sur la commune, notamment sur les quartiers situés à l'ouest de la commune (les Grands et Petits Bois & Fauconnières) ainsi que sur le bourg. Une attention particulière devra être portée à ce projet dans le PLU, afin de préserver les espaces urbains de Montélier d'une densification non-maitrisée, poussée par l'augmentation de la pression foncière.

Le covoiturage

La commune de Montélier dispose d'une aire de covoiturage sur le parking de l'ensemble commercial Le Colibri, idéalement situé au croisement des routes départementales RD119, RD143 et RD538.

À noter que le développement des aires de covoiturage est un des objectifs de Valence-Romans-Déplacements (VRD devenu VRM)





Borne de recharge de véhicules électriques sur le parking du Colibri

Le stationnement des véhicules

Le taux de motorisation (nombre moyen de voitures détenues par un ménage) est de 1,6 pour Montéliér (données Insee).

La commune de Montéliér dispose d'une capacité de stationnements conséquente avec près de 450 places de stationnement à l'échelle communale. Sur l'ensemble de la commune, le stationnement est non réglementé.

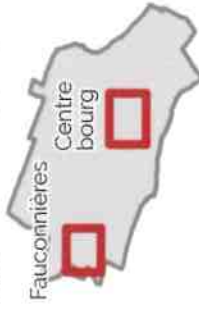
La carte page suivante établit un inventaire des capacités de stationnement des véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public, comme demandé à l'article L151-4 du Code de l'Urbanisme.

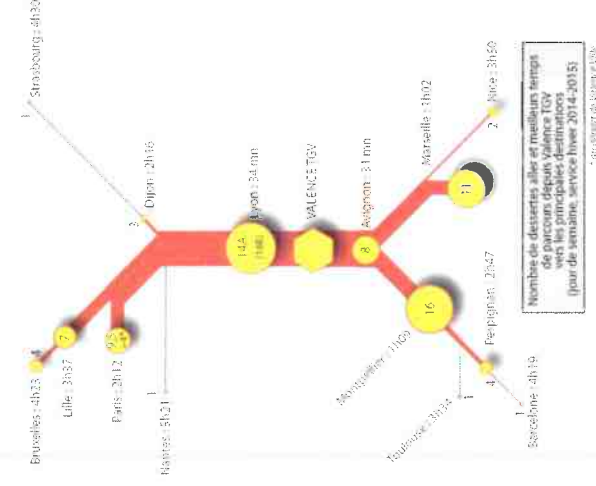
Un des enjeux du PLU sera d'accompagner le développement urbain en prévoyant une offre privée de stationnement dans futures opérations d'urbanisme permettant de répondre aux besoins résidentiels.

Concernant les emplacements de recharges de véhicules électriques, le Syndicat Départemental d'Électrification de la Drôme (SDED) s'est lancé, à la moitié des années 2010, dans une démarche prévoyant le déploiement de bornes de recharge associée à des emplacements de stationnement sur la voirie. A Montéliér, cela s'est traduit par la mise en place d'une borne de recharge (deux places) sur le parking de l'ensemble commercial Le Colibri.



Stationnements





Nombre de dessertes aller et meilleurs temps de parcours depuis la gare TGV de Valence
Source : PDU de VRD

Les transports collectifs

Valence-Romans Déplacements est l'autorité organisatrice de la mobilité.

Le transport ferroviaire et aéroportuaire

Même si la commune de Montélier ne dispose pas de desserte SNCF, elle se situe au cœur d'une agglomération bien reliée au réseau régional et national. En effet la commune se situe à proximité de plusieurs gares :

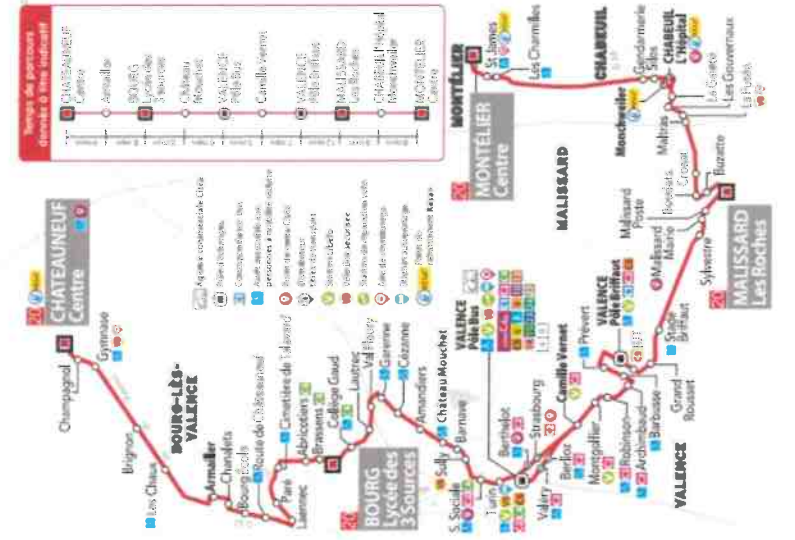
- La gare de TGV de Valence-Rhône-Alpes-Sud située sur la commune d'Alixan à 10 km de Montélier permettant de relier les grandes agglomérations françaises (voir schéma ci-contre) ;
- La gare TER de Valence-Ville mettant l'agglomération au cœur du réseau de TER.

Concernant la desserte aéroportuaire, l'aéroport de Valence-Chabeuil est à 9 kilomètres sur la commune de Chabeuil. Il est ouvert au trafic national commercial et aux avions privés mais n'accueille pas, pour l'instant, de ligne régulière.

Il sert actuellement à des vols d'affaires et privés, à des opérations de l'Armée, aux démonstrations et aux baptêmes de l'air.

À noter qu'en 2019, a été annoncée la création d'un point de passage frontalier (PPF) sur l'aéroport permettant des vols hors espace Schengen comme le Royaume-Uni ou l'Afrique.





Tracé de la ligne 20 du réseau de transport urbain Citéa
Source : Valence-Romans-Déplacements

Le transport urbain

La commune de Montélier est située dans le périmètre de compétence du réseau *Citéa* : le réseau de transport urbain à l'échelle de VRD devenu VRM.

Elle est desservie par la ligne 20 à raison d'une vingtaine de départs et arrivées par jour en période scolaire. Elle permet de relier le centre-ville (Pôle Bus) de Valence en 40 minutes. Les autres quartiers de Montélier ne sont pas desservis, et à ce jour il n'existe pas de projet d'extension du réseau.

Concernant les transports scolaires, la gestion est également assurée par le réseau Citéa.

Un transport à la demande (TAD) offre une possibilité de mobilité sans voiture pour les quartiers éloignés

Le transport interurbain en car

Depuis le 1er janvier 2018, c'est la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui organise le transport interurbain sur le territoire de la Drôme. La commune de Montélier est concernée par la ligne 21 reliant Romans-sur-Isère à Crest (Drôme) et qui dessert la commune sur deux arrêts : avec un départ et arrivée par journée.

Les déplacements piétons et cyclistes

Des qualités de parcours inégales

Dans l'espace urbain, le réseau piétonnier de Montélier est relativement dense. Le centre historique apparaît favorable à la flânerie avec des aménagements et signalisations qui favorisent le déplacement des piétons.

Depuis ce centre historique des axes aménagés permettent de se diriger vers les espaces périphériques : esplanade de la mairie, avenue du Vercors, etc. et permettent de rejoindre facilement des espaces publics de qualité : Jardin Sémaphore, Jardin des Rêves, etc.

Les espaces pavillonnaires ont la particularité d'être assez perméables aux déplacements des piétons, surtout dans les lotissements les plus récents, offrant des chemins doux dans des endroits où la voiture individuelle n'a pas accès. De plus les aménagements des voies avec des trottoirs quasiment systématiques facilitent et sécurisent les déplacements des piétons.



Certains espaces périphériques, comme les ZAE et leurs accès présentent toutefois des discontinuités dans ces zones fortement occupées par la voiture individuelle. Toutefois, la commune développe son potentiel dans ces zones, avec par exemple la liaison Rue des Charmilles vers le Rond-point Saint-James.

Dans l'espace naturel et agricole, de nombreux chemins ruraux permettent d'avoir un maillage développé de l'espace et ainsi de relier différents espaces de la commune (voir carte page suivante).

Un potentiel de renforcement des parcours en modes actifs

Situé dans la plaine agricole de Valence, la commune présente très peu de relief et possède donc un fort potentiel de renforcement des liaisons modes doux (et en particulier vélos) pour les déplacements de proximité en plus de ceux déjà existants.

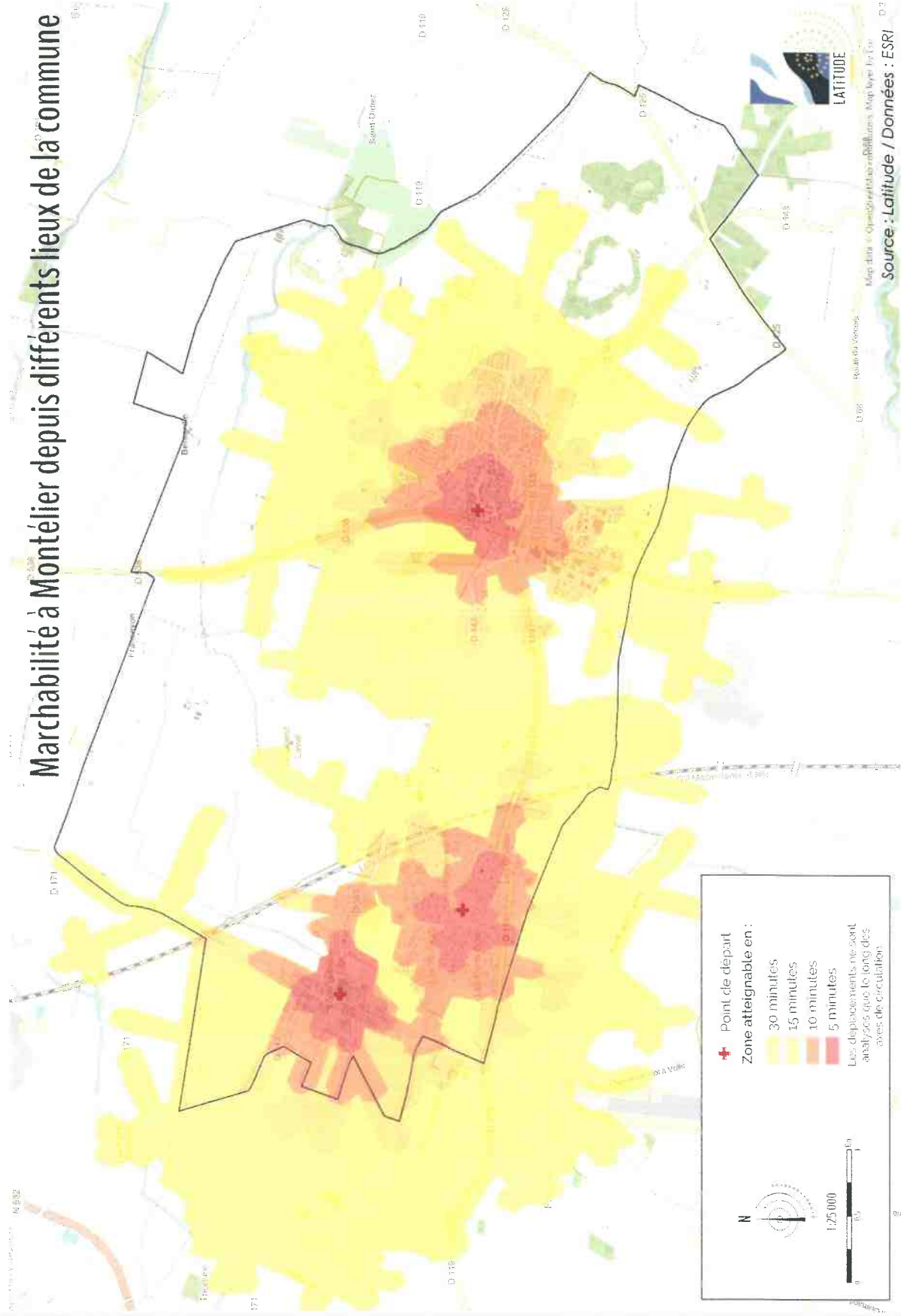
En effet, des circulations piétonnes existent ou peuvent facilement être aménagées depuis le centre-ville en direction des quartiers périphériques.

La carte « Marchabilité à Montéliér depuis différents lieux de la commune » (Cf. dans les pages suivantes), présente les zones atteignables à pied en 5, 10, 15 et 30 minutes depuis trois lieux de la commune : le centre historique, Fauconnières et les Bois.

On remarque ainsi qu'une grande partie du centre-ville est facilement atteignable en moins de 15 minutes de marche. C'est également le cas sur le hameau de Fauconnières, où disposant de ses propres équipements et commerces, une grande partie de l'espace urbain est atteignable en moins de 10 minutes.



Marchabilité à Montélier depuis différents lieux de la commune



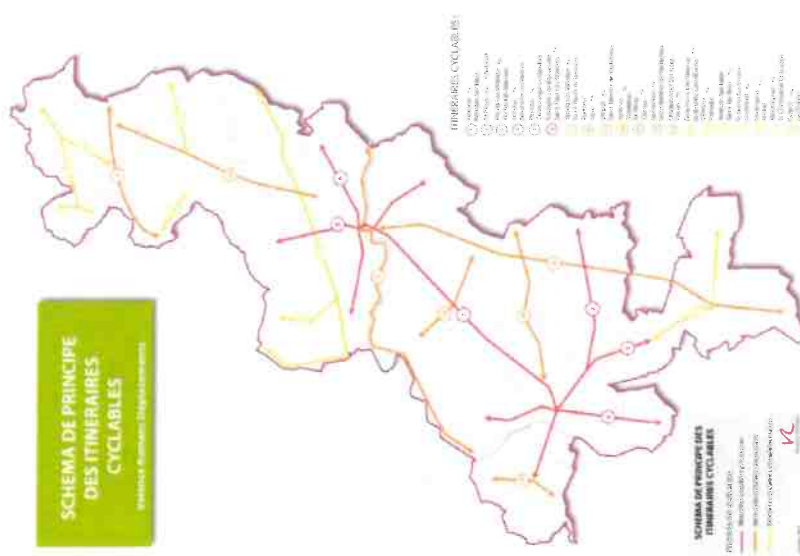


Schéma de principe des itinéraires cyclables à réaliser à l'échelle de VRD
Source : Schéma Directeur Cyclable de Valence-Romans Déplacements

Le vélo

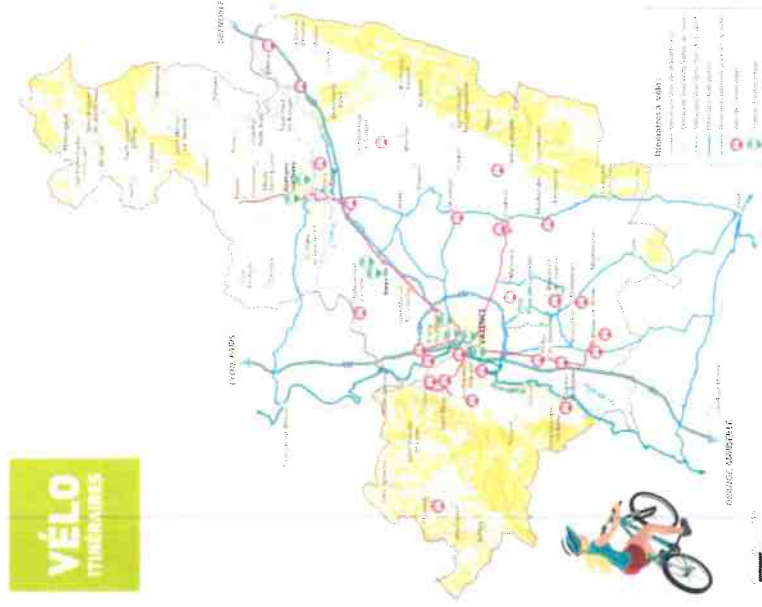
La commune de Montéliér est directement concernée par plusieurs documents de référence en termes de planification et d'aménagements cyclables :

- 1 Le Schéma Directeur Cyclable de la Drôme ; il vise à développer les pratiques cyclables au travers de 4 axes stratégiques :
 - Poursuivre les efforts d'aménagement et de sécurisation de la pratique ;
 - Accompagner les changements de comportement ;
 - Mettre en œuvre des services pour faciliter la pratique ;
 - Faire de la Drôme une destination majeure du tourisme à vélo.
- 2 Le Plan vélo intercommunal remplaçant le Schéma Directeur Cyclable de Valence-Romans Déplacements, Déclinant les enjeux de la pratique cyclable à l'échelle locale de l'agglomération Valence-Romans-Agglomération ; ce schéma porte les objectifs suivants :
 - Améliorer et développer les liaisons intercommunales à l'échelle du territoire ;
 - Relier les principaux pôles générateurs de déplacements ;
 - Améliorer les aménagements connexes, plus particulièrement par l'implantation d'arceaux à proximité des pôles générateurs, en reliant les zones 30 ou en améliorant leur traitement ;
 - Améliorer la prise en compte d'aménagements cyclables dans les projets urbains ;
 - Accompagner la politique régionale dans la mise en œuvre de consignes à vélos et de service de location ;
 - Développer les liaisons cyclables aménagées en direction des principaux pôles extérieurs à VRD ;
 - Développer des actions en faveur de la communication.

Ce document propose un schéma de principe des itinéraires cyclables à réaliser à l'échelle de VRD. La commune de Montéliér est traversée par deux « itinéraires secondaires » reliant du Nord au Sud Romans-sur-Isère à Upie (Drôme) ; et l'Est en Ouest Saint-Péray (Ardèche) à Montéliér (voir image ci-contre).

Montéliér fait partie du Plan Vélo Intercommunal porté par Valence-Romans Déplacements. L'objectif est d'aménager des itinéraires cyclables sur la RD 119 et la RD 538. Ci-joint la carte du Plan Vélo. Ce PVI définit 16 axes à aménager en priorité dont celui de Valence/Montéliér.





Carte des itinéraires cyclables de l'Agglomération de Valence-Romans / Source : Valence Romans Tourisme

Actuellement la commune de Montélier dispose de quelques pistes et bandes cyclables le long d'axes de circulation (Rue des Préalpes ainsi que sur le tronçon reliant la RD119 et la RD143 à l'Est de la commune),

Au niveau touristique, un axe est identifié par l'office du tourisme comme « itinéraire tranquillisé » le long du chemin de la Pimpie au Sud du centre-historique et le long du chemin de Loches au Nord.

Enfin, au niveau du stationnement des vélos, la commune dispose de stationnement près du Gymnase de la Pimpie (couvert), de la maison médicale (couvert), de la salle Jean Giono, sur le parking du Colibri, sur l'esplanade de la mairie, rue de Chirouze, etc.



SYNTHESE – L'ENVIRONNEMENT HUMAIN



Points forts

- Une station d'épuration en capacité d'accueillir les effluents générés à échéance du PLU.
- Une grande accessibilité de la commune.
- Une position géographique favorable au covoiturage.
- Des capacités de stationnement adaptées à l'échelle de la commune.
- Un réseau mode doux relativement dense dans le bourg.



Points de vigilance

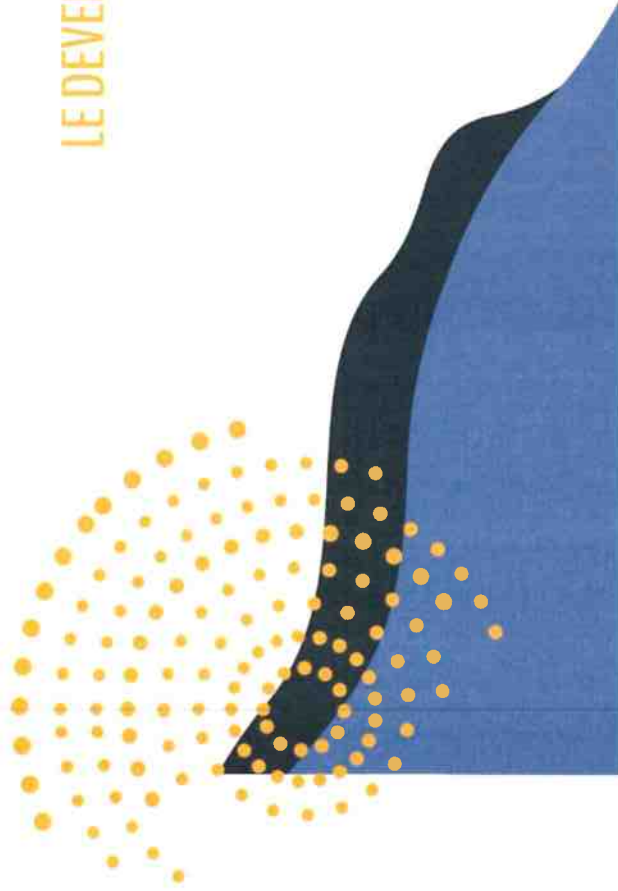
- Une ressource en eau potable vulnérable aux prélèvements notamment en période d'été.
- Une prédominance de la voiture individuelle.
- Le projet d'échangeur de Monttéliér qui va accentuer la pression foncière.
- Des espaces d'activités qui présentent des discontinuités dans les accès modes doux.



Enjeux

- Actualiser le schéma d'assainissement, en parallèle de l'élaboration du PLU.
- Vérifier que la ressource en eau est suffisante pour accueillir la population prévue à échéance du PLU.
- Poursuivre le développement des parcours en modes actifs notamment dans l'accessibilité des zones économiques.
- Soumettre la densification urbaine à la performance du réseau TC.

LE DEVELOPPEMENT URBAIN



BILAN DU DOCUMENT D'URBANISME EN VIGUEUR AVANT LA REVISION

Historique

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Montéliér a été approuvé le 16 septembre 2013 par suite d'une révision générale. Depuis cette date, celui-ci a connu plusieurs évolutions :

-  La modification simplifiée n°1 approuvée le 17 juillet 2014 ;
-  La modification simplifiée n°2 approuvée le 8 juin 2015 ;
-  La modification de droit commun n°1 approuvée le 12 décembre 2016 ;
-  La modification simplifiée n°3 approuvée le 30 juillet 2019.

Les grandes orientations du document d'urbanisme en vigueur

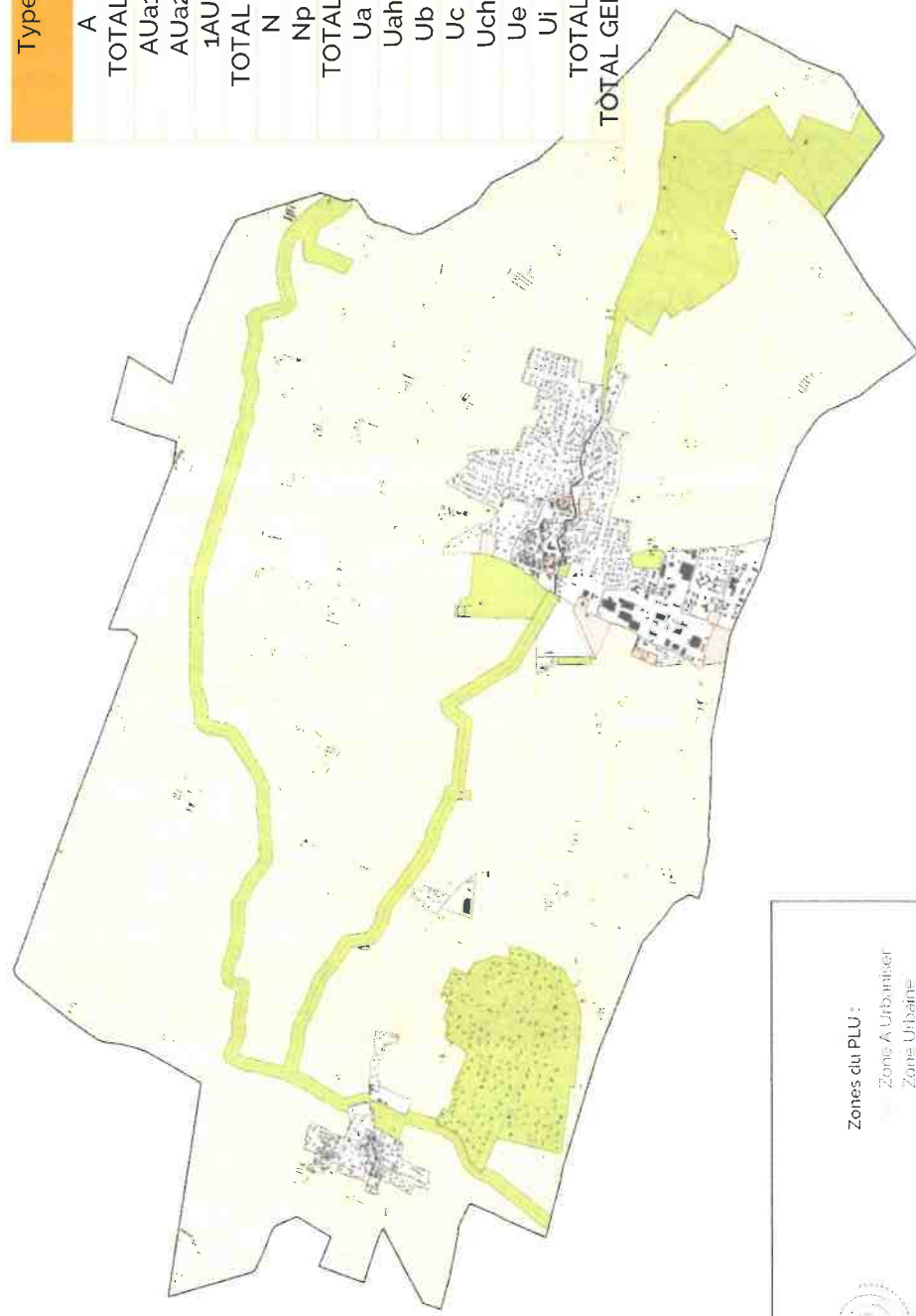
L'ambition du PLU approuvé en 2013 consistait à « rechercher un développement équilibré du territoire adapté aux besoins présumés de la commune en privilégiant la qualité du développement dans les différents domaines à une seule croissance démographique ». Cette ambition générale se déclinait en 8 objectifs :

-  Pérenniser un paysage de qualité
-  Valoriser le patrimoine naturel
-  S'appuyer sur un partage des voies pour organiser le développement urbain
-  Allier « intensité » et qualité urbaines
-  Soutenir les activités commerciales et de service de proximité et valoriser la zone d'activités
-  Maintenir un potentiel pour une agriculture périurbaine
-  Favoriser la diversité sociale et la solidarité générationnelle
-  Adapter et anticiper les équipements nécessaires aux habitants



Zones du PLU en vigueur à Montélier

Type	Superficie en hectares
A	1963,7
TOTAL A	1963,7
AUa1	4,1
AUa2	5,6
1AU	2,8
TOTAL AU	12,5
N	288,4
Np	16,9
TOTAL N	305,3
Ua	4,7
Uah	4,6
Ub	7,1
Uc	123,1
Uch	0,4
Ue	10,5
Ui	36,4
TOTAL U	186,4
TOTAL GENERAL	2467,9



N

0 1000m

Zones du PLU :

- Zone A Urbainier
- Zone Urbaine
- Zone Naturelle
- Zone Agricole



LA METHODE DU PLH

- « Les objectifs de consommation foncière du PLH seront déclinés pour chaque commune en appliquant les densités planchers du SCoT au nombre de logements neufs à produire. **Ce calcul se fait en dehors des dents creuses inférieures à 1800 m² pour Montélier**
- Les objectifs doivent être considérés comme des maximums autorisés par commune. »

Selon la méthode du PLH le calcul des gisements fonciers sur Montélier est le suivant :

- AUE (économie) 2,8 ha
- Gisement en dent creuse pour l'habitat à partir de 1800 m² : 3 tenements représentant 0,6 ha répartis entre le bourg, Fauconnières et les Mourières.
- Gisement foncier en dent creuse pour habitat correspondant à une zone à urbaniser du PLU 3,6 ha
- Gisement foncier correspondant à une potentielle division parcellaire à partir de 1800 m² (soit 900 m² après division) :

Les capacités en foncier nu

L'analyse des disponibilités foncières est réalisée à travers un bilan du foncier disponible à l'urbanisation dans le PLU actuellement en vigueur.

Cette analyse permet de mettre en avant le potentiel de développement de Montélier mais aussi d'appréhender l'effort de « recallibrage » foncier que doit réaliser la commune lors de la révision du PLU au regard des exigences législatives et réglementaires.

Les disponibilités foncières correspondent aux parcelles non bâties situées en zones urbaines ou à urbaniser du PLU actuellement en vigueur. Dans cette analyse, la présence de contraintes (secteurs soumis aux risques, secteurs de trop forte pente, secteurs non accessibles...) a été prise en compte afin de déduire les parcelles concernées du potentiel urbanisable.

Les parcelles bâties pouvant faire l'objet de découpages fonciers ont également été prises en compte dans le recensement des disponibilités foncières. Après l'analyse de la topographie, de l'implantation des bâtiments existants sur la parcelle, de la forme de la parcelle ou bien de la configuration des accès, certaines parcelles n'ont pas été retenues comme ayant un potentiel de découpage. Pour cette analyse le découpage foncier a été pris en compte pour une maille parcellaire de 650 m² après division. Cette maille est plus faible que celle prévue par le calcul du PLH (Cf ci-contre)

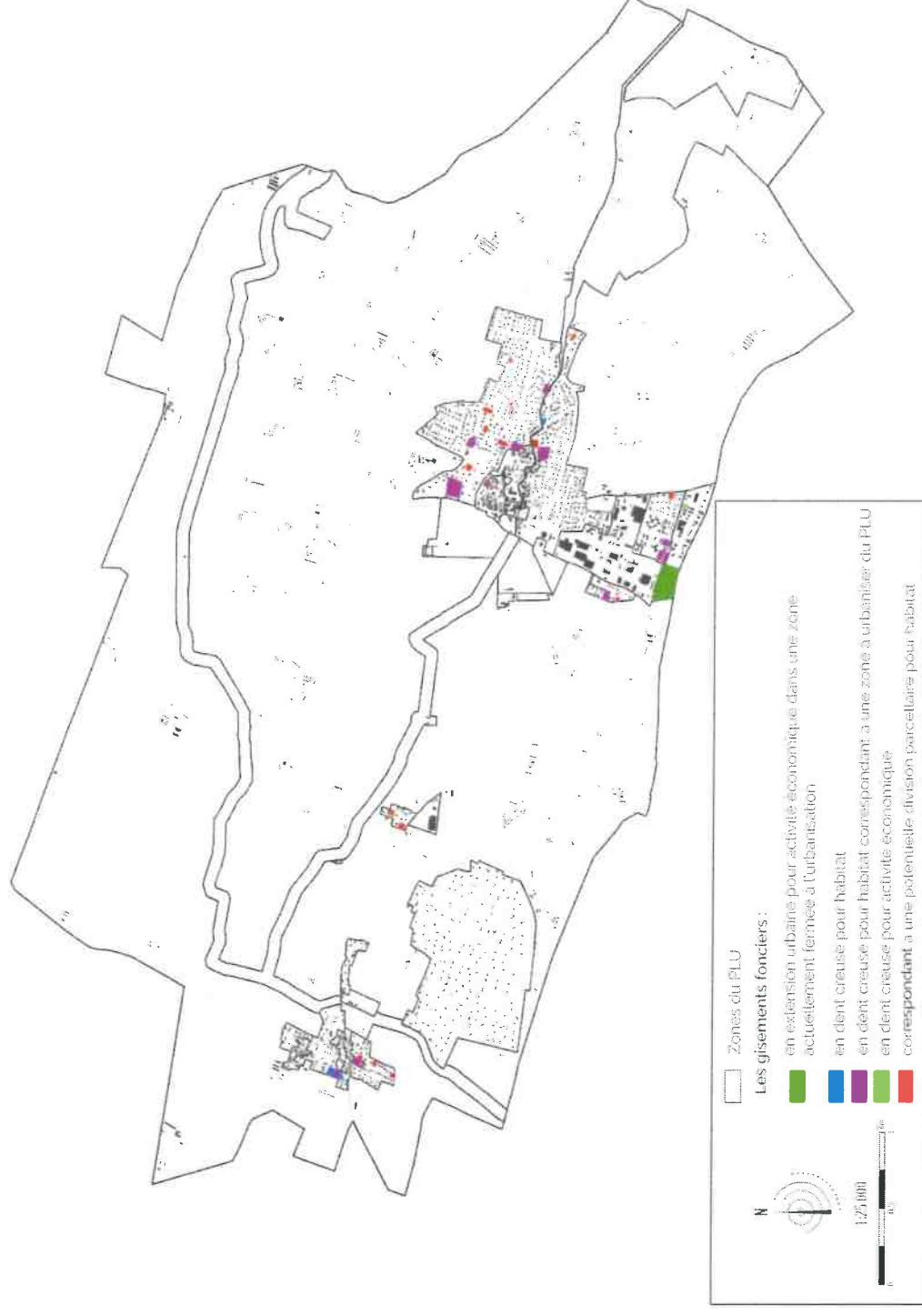


Le tableau ci-après présente les superficies disponibles à l'urbanisation dans le PLU actuellement en vigueur de la commune de Montélier :

Type	Type complet	Superficie (en hectares)		
		Centre	Fauconnières	Les Mourières
AUe	Gisement foncier en extension urbaine pour activité économique dans une zone actuellement fermée à l'urbanisation	2,8	0	0
DCh	Gisement foncier en dent creuse pour habitat	0,4	0,3	0
DCAU	Gisement foncier en dent creuse pour habitat correspondant à une zone à urbaniser du PLU	3,1	0,5	0
DCe	Gisement foncier en dent creuse pour activité économique	0,1	0	0
Dp	Gisement foncier correspondant à une potentielle division parcellaire pour habitat	1,5	0,35	0,35
TOTAL		7,9	1,15	0,35
				9,4



Capacités du PLU en vigueur à Montélier

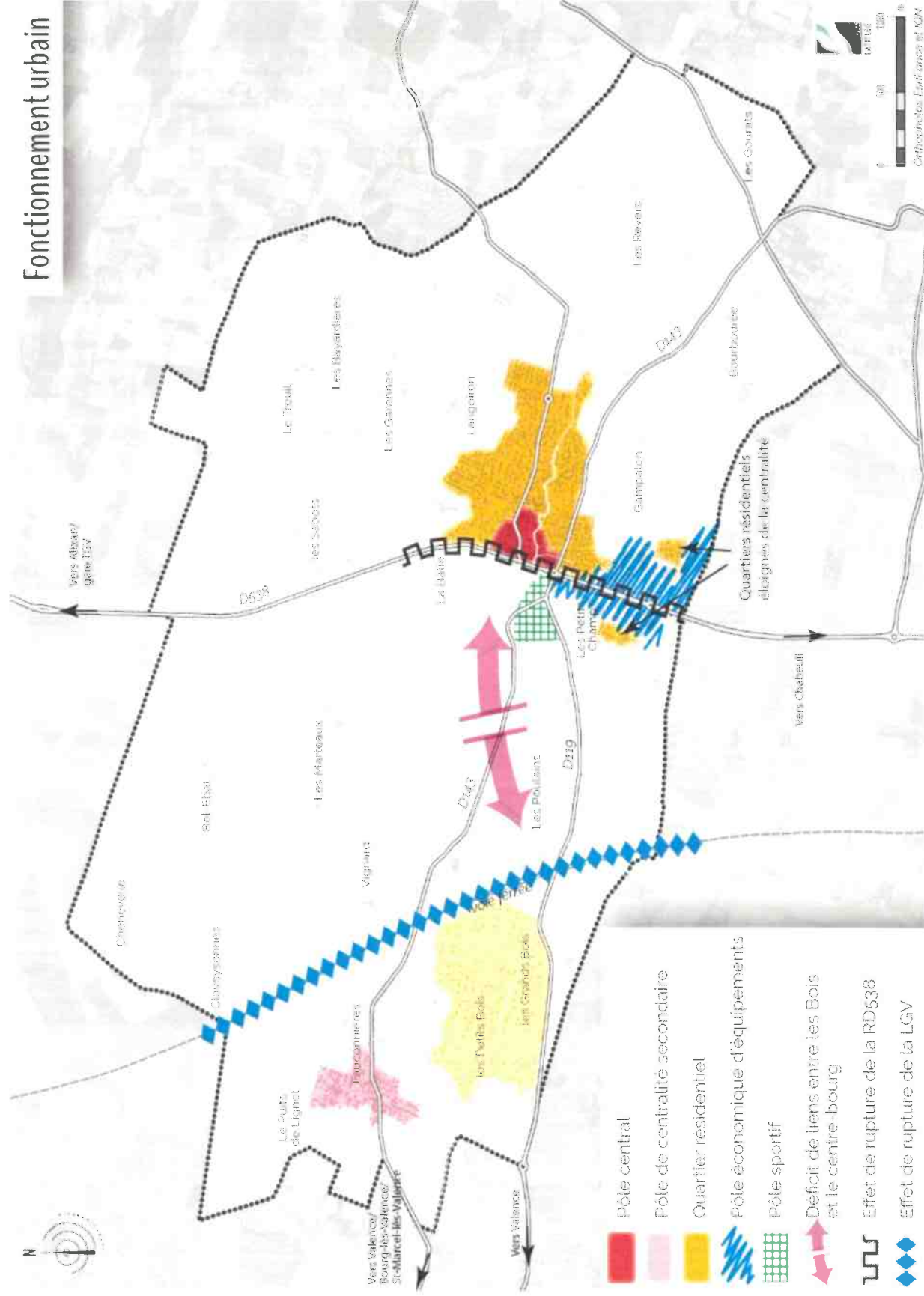


Les autres entités urbaines de la commune

Les entités de Fauconnières et des Petits et Grands Bois sont les autres entités urbaines de la commune. Éloignées de plus de 2,5 kilomètres du centre-ville, ces entités apparaissent comme déconnectées. Cette rupture est renforcée par la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Méditerranée (LN5) scindant le territoire communal en deux ; et qui n'est traversable à l'échelle communale qu'à 4 endroits (RD143, RD119, Rue de l'Éolienne, Rue des Bouviers).

Toutefois le hameau de Fauconnières dispose de ses propres équipements (écoles, périscolaires, salle associative, église, etc.) et commerces (restaurant, etc.). En effet, ces dernières années, la commune a permis le développement de la fonction commerciale du hameau avec la construction d'une épicerie multi-services.

Fonctionnement urbain



LES DYNAMIQUES URBAINES

... L'analyse de l'évolution de l'urbanisation de la commune sur une longue temporalité permet de comprendre les dynamiques qui ont conduit Montélier à revêtir la forme qu'on lui connaît aujourd'hui. En effet, les périodes historiques de l'urbanisation de la commune laissent aujourd'hui un héritage de formes urbaines diversifiées issues de différentes logiques de développement. Il n'est bien sûr pas question de reprendre exhaustivement toute l'histoire de la commune, mais de brièvement, observer en quoi cette histoire a eu un rôle sur les typomorphologies urbaines du Montélier d'aujourd'hui.

La structure ancienne

Le bourg ancien de Montélier était organisé autour de l'église sur son promontoire dominant la plaine et du château inscrit dans son enceinte.

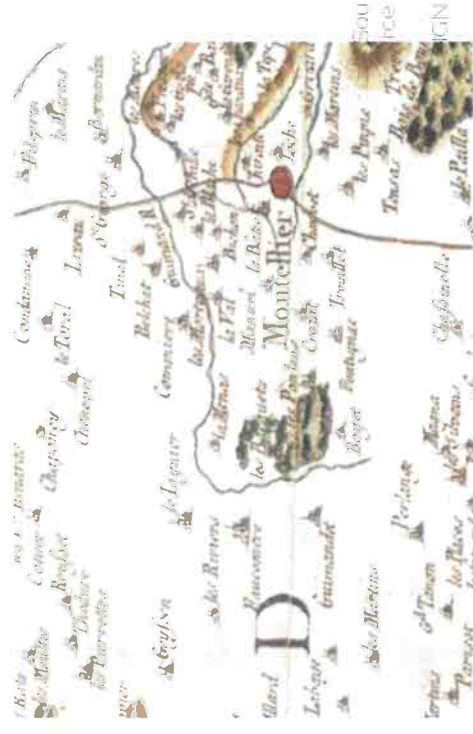
Des extensions de type « faubourg villageois » ont étiré cette structure ancienne le long des actuelles avenues du Vercors et de Provence. Le château venait prolonger le bourg vers l'Ouest. Cette structure ancienne est aussi caractérisée par la présence du hameau de Fauconnières qui peut être assimilé à un petit village : présence d'une église, d'espaces publics, de mailages de voiries d'équipements et commerces.

D'assez nombreuses constructions isolées ou petits regroupements bâtis viennent compléter la structure urbaine du village d'origine. Ces constructions anciennes étaient liées aux pratiques agricoles (exploitations implantées près des terres agricoles) ou encore à des bâtisses liées à la sériciculture (ancienne magnaneries, filatures...).



La structure historique ancienne

- Le bourg historique organisé sur son promontoire dominant la plaine ;
- Les extensions ont étiré la structure ancienne le long des axes de circulation (avenue du Vercors et avenue de Provence) ;
- Fauconnières : une entité à part avec sa propre structure urbaine : église, espaces publics, maillage de voiries divisée en deux hameaux : Fauconnières et hameau du puits de Lignet ;
- De petits regroupements bâtis liés aux pratiques agricoles ou sériciculture,



Extrait de la carte de Cassini (XVIIIème siècle)



Extrait de la carte d'état-major (1820-1866)

Les évolutions de la seconde moitié du XXème siècle

Les extensions urbaines depuis les années 1970 se sont réalisées sous plusieurs formes :

- Une forme diffuse dans l'espace rural à partir des voies : maisons isolées sans lien avec l'espace rural ou maisons d'habitation des exploitants agricoles. Ces constructions sont relativement peu nombreuses à Montéliet.
- Le mitage du secteur des Petits et des Grands Bois qui aujourd'hui représente une importante superficie de la commune. Cet héritage des anciens documents d'urbanisme apparaît comme une « incongruité urbaine ». Cet espace ne présente aucune caractéristique urbaine (implantations disséminées, très faible densité, et absence de noyaux bâtis anciens), et n'est plus vraiment rural compte tenu de sa taille, il est éloigné de la centralité villageoise, n'est pas desservi par un système viaire adapté aux circulations et ne dispose pas de transports en communs, aucun équipement collectif et aucun réseau collectif d'assainissement. Son développement avec une très faible densité (parcelles de 3000 à 4000 m²) représente une consommation foncière très importante et ne donne aucun caractère urbain au paysage ou à la forme bâtie.
- Les extensions urbaines à partir du hameau de Fauconnières. Elles sont constituées d'un habitat pavillonnaire implanté en déconnection des formes urbaines traditionnelles. Mais elles viennent conforter le hameau auquel elles sont reliées par des axes résidentiels structurés.

Les extensions du bourg : elles ont pris essentiellement la forme de nappes pavillonnaires en lotissements à l'Est du bourg et de zones d'activités et d'équipements au Sud du bourg. Ces extensions en surface ont multiplié par 20 la surface de l'enveloppe bâtie du bourg traditionnel. Il faut noter que les opérations plus récentes sont constituées de petits collectifs ou d'habitat groupé.





Photographie aérienne de Montélier en
mars 1944



Sou
rce
ION

